

Titre du projet	ETUDE DE MARCHÉ FLASH EN MATIÈRE D'ÉQUIPEMENT DE LOISIRS OU AUTRES DANS L'ANCIEN CINÉMA LE PALACE
Type de projet	Etude
Axe de rattachement	Axe 5
Date de signature	
Description générale	La ville de Tulle s'est portée acquéreuse par le biais de l'EPFNA de l'ancien cinéma Le Palace, friche en plein cœur de ville. L'étude comprend une définition du besoin, une étude de marché rapide de 2-3 scénarii de valorisation de l'ancien cinéma, une note détaillée sur l'opportunité du projet (positionnement, publics et clientèles, mise en marché).
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Définir les activités de loisirs possibles dans cette friche • Permettre la réalisation d'une étude de faisabilité technique par une maîtrise d'œuvre • Trouver un porteur de projet • Trouver des financements
Maitre d'ouvrage	Ville de Tulle
Partenaires locaux	SCET Citoyens
Coût total	10 275 € TTC
Financements prévisionnels	CDC (100%)
Date de lancement	Mai 2020
Date de livraison	Août 2020
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Choix d'un prestataire pour réaliser l'étude • Validation du financement par la BDT • Enquête réalisée • Benchmarking réalisé • Restitution de l'étude
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Proposition de scénarii • Scénarii proposés permettant la rédaction d'un cahier des charges pour consulter des maîtres d'œuvre en vue d'une étude de faisabilité technique • Choix d'un maître d'œuvre pour réaliser cette étude faisabilité

➔ SIGNATURES

Commune de Tulle	CDC
Le maire Bernard COMBES	

Titre du projet	RECONVERSION DE L'ANCIEN CINEMA LE PALACE - 106 AVENUE VICTOR HUGO - TULLE
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 1
Date de signature	
Description générale	<p>Reconversion de l'ancien cinéma Le Palace, devenu une friche en plein cœur de ville depuis plusieurs années. Une étude de faisabilité portant sur deux scénarii - une réhabilitation ou une démolition-reconstruction - en vue de créer un RDC commercial et des logements aux étages a orienté le choix vers la deuxième option.</p> <p>Un AAP « Réinventons nos cœurs de ville » a donc été lancé pour trouver un opérateur pouvant porter une opération de démolition-reconstruction sur ce site en vue de réaliser le programme susmentionné.</p> <p>Enéal, bailleur social, a été sélectionné par la Commune de Tulle pour mener cette opération : un habitat multi générationnel comprenant 20 logements (Programme prévisionnel : 9 T2 seniors, 3T2 jeunes, 2T2, 4T3 et 2T4 familles) et un local commercial.</p> <p>L'opération anticipera le seuil RE 2025 pour une sobriété énergétique et la décarbonation de l'énergie, diminuer l'impact carbone de la construction, garantir le confort des habitants. Seront assurés l'accessibilité, l'intégration architecturale, les espaces extérieurs et la mixité sociale.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Faire disparaître une friche • Lutter contre la vacance • Créer des logements de qualité • Assurer une mixité sociale
Maitre d'ouvrage	ENEAL
Partenaires locaux	Ville de Tulle, Tulle Agglo, EPFNA
Coût total	5 259 345 € TTC
Financements prévisionnels	<p>Etat (DSIL) : 500 000 €</p> <p>Fonds vert : 500 000 €</p> <p>Etat (démolition reconstruction) : 94 500 €</p> <p>Etat (PLAI) : 53 100 €</p> <p>Tulle Agglo : 24 000€</p> <p>Subvention équilibre : 1 200 000 €</p> <p>Fonds propre : 1 577 802 €</p>
Date de lancement	2022

Date de livraison	2026
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Choix d'un maître d'œuvre (Octobre 2023) • Décision de financement Etat (2024) • Obtention des subventions (2023-2024) • Délivrance du PC (2024) • Ordre de service démolition (4^{ème} trimestre 2024) • Réalisation des travaux (2025-2026) • Livraison (2026)
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Occupation à 100% des logements • Location du RDC • Satisfaction des locataires

➔ SIGNATURES

Commune de Tulle	Eéal	Etat	Tulle Agglo
Le maire Bernard COMBES			

Titre du projet	PROGRAMME IMMOBILIER DE 20 LOGEMENTS JEUNES ACTIFS SUR L'ILOT MAISON
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 1
Date de signature	
Description générale	<p>La ville de Tulle, lauréate « Réinventons nos cœurs de Ville » a lancé un appel à projet en vue de trouver un porteur de projet pour la réalisation d'un projet immobilier portant sur une démolition-reconstruction d'un îlot de 3 immeubles vacants situés en cœur de ville, dans une rue piétonne et sinistrée par la vacance commerciale.</p> <p>Une étude de marché réalisée par le BE Adéquation a permis de définir des besoins et d'orienter vers le développement d'une offre nouvelle destinée à plusieurs types de publics. La ville de Tulle a fait le choix de cibler les jeunes actifs de passage en location et de proposer à Noalis de mettre en œuvre une résidence jeunes actifs Yellome.</p> <p>Le concept Yellome consiste à proposer à des étudiants, alternants et jeunes actifs des logements temporaires meublés, avec services (internet haut débit, lingerie, salle commune). Les démarches administratives sont simplifiées, les modalités d'entrée/sortie des logements sont flexibles, les loyers sont abordables, sans frais d'agence, ouvrant droit à l'allocation au logement et aux aides du groupe Action Logement.</p> <p>La résidence va comprendre 20 logements, 2 T2 au rez de chaussée et 18 T1 bis aux étages desservis par un ascenseur et disposant pour certains de balcons.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre la vacance et le bâti dégradé • Proposer un nouveau modèle de logement sur le territoire adapté aux besoins • Créer des logements de qualité, abordables, durables, sobres énergétiquement
Maitre d'ouvrage	NOALIS
Partenaires locaux	Ville de Tulle, EPFNA
Coût total	2 388 279 € TTC
Financements prévisionnels	Fonds friche : 500 000 € Action Logement (subv): 330 075€ Action Logement (prêt): 330 075€ Action Logement (prêt ct): 482 188€ Etat AA : 200 000 € + 30 000€ BONUS 1er semestre Région Yellome : 100 000 € Fonds propres : 356 560 €

Date de lancement	2018
Date de livraison	2025
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Comité d'engagement Noalis du 14/12/2020 : accord de principe d'acquisition du foncier • Choix d'une maîtrise d'œuvre • Dépôt du dossier de demande de financement auprès d'Action logement et octroi • Inscription des opérations au programme LLS pour obtention des agréments • Dépôt du PC et délivrance • Consultation des entreprises • Lancement des travaux et livraison
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Mise sur le marché locatif de 20 logements neufs • Qualité des logements produits • Occupation des logements

➤ SIGNATURES

Noalis	Etat	Action Logement	Région
	Le Préfet		

Les financements sollicités auprès d'Action Logement seront inscrits à titre indicatif. Ils sont conditionnés à l'éligibilité de l'opération considérée, à la disponibilité de l'enveloppe au moment du dépôt de la demande et à l'évaluation financière de la situation du maître d'ouvrage. Les décisions d'octroi des financements sont en effet prises par les comités d'engagement compétents d'ALS sur la base d'une évaluation financière de la situation du maître d'ouvrage permettant d'apprécier le niveau de risque de crédit de ce dernier via l'étude de sa solvabilité et pourra conduire à une éventuelle demande de garantie, conformément à l'article 107 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de résolution (ACPR) et qui réglemente ALS en sa qualité de société de financement agréée. Les caractéristiques des financements, y compris le taux d'intérêt, seront celles en vigueur au jour de l'engagement des opérations.

Titre du projet	AMENAGEMENT DES PLACES MASCHAT ET ROOSEVELT
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 4
Date de signature	
Description générale	<p>La ville de Tulle va inaugurer un nouveau musée courant 2023 et souhaite accompagner l'ouverture de cet équipement culturel par l'aménagement et la valorisation des espaces qui l'entourent. Deux places très minérales, occupées par les véhicules, vont disparaître pour créer un pré-parvis au musée et des îlots végétalisés offrant des sous-espaces de repos et de fraîcheur. Leurs requalifications visent également la pacification de ce secteur par la suppression du vocabulaire routier et par la mise en place d'une circulation apaisée et partagée. Des axes forts et des perspectives visuelles vont structurer ces places repensées, créant des vues dégagées sur le musée, la Préfecture, l'hôpital et le centre ancien médiéval.</p> <p>Le projet propose ainsi un aménagement climatique et d'usages fonctionnant directement ensemble. Il adopte une stratégie de résilience, de gestion durable des eaux, d'économie circulaire et de mobilités actives, génératrice de micro habitats et de liens humains.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en valeur le patrimoine et la culture • Améliorer le cadre de vie • Créer un îlot de fraîcheur (végétalisation, désimperméabilisation ..) • Créer un espace apaisé favorisant le lien • Créer un espace accueillant les patients du CH, les visiteurs
Maitre d'ouvrage	Ville de Tulle
Partenaires locaux	Préfecture, Centre hospitalier, CPAM
Coût total	3 219 624 € TTC
Financements prévisionnels	FEDER : 804 906 € DSIL : 804 000 € Agence de l'eau : 386 604 € Département 300 000 € Ville de Tulle : 536 604 €
Date de lancement	Décembre 2021
Date de livraison	2025
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Choix de la maîtrise d'œuvre • Validation des phases AVP, PRO • Consultation des entreprises

	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux réalisés • Livraison
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement réalisé • Espace approprié par les habitants et les visiteurs du CH et du Musée

➔ SIGNATURES

Commune de Tulle	FEDER	Etat	Agence de l'eau	Département
Le maire Bernard COMBES		Le Préfet		Le Président

Titre du projet	AMENAGEMENT D'ESPACES URBAINS AVENUE VICTOR HUGO
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 4
Date de signature	
Description générale	<p>La ville de Tulle a priorisé deux opérations de restructuration dans cette avenue (fiche 6.29 : reconversion de l'ancien cinéma Le Palace et fiche 6.60 : étude d'opportunité îlot Jouve) avant de mettre en œuvre son réaménagement depuis le pont Dunant jusqu'au rond-point de la Barrière.</p> <p>Rue très commerçante dont les aménagements remontent à une quarantaine d'années, elle doit être remise en scène afin de valoriser la zone de chalandise et lutter contre la vacance commerciale et des logements : trottoirs élargis, végétalisation, espace apaisé.</p> <p>Les aménagements favoriseront les mobilités douces (piste cyclable, mobilier urbain qualitatif), les îlots de fraîcheur, la gestion des eaux pluviales ... La réduction des places de stationnement sera compensée par une meilleure signalétique et la création de micro-parkings à proximité.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier une zone de chalandise • Créer un espace apaisé • Lutter contre les îlots de chaleur (végétalisation, désimperméabilisation ..) • Améliorer le cadre de vie • Créer une piste cyclable
Maitre d'ouvrage	Ville de Tulle
Partenaires locaux	Commerçants, habitants de l'avenue
Coût total	
Financements prévisionnels	
Date de lancement	2026 (travaux)
Date de livraison	
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Choix de la maîtrise d'œuvre • Validation des phases AVP, PRO • Concertation • Consultation des entreprises • Travaux réalisés

	<ul style="list-style-type: none"> • Livraison
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement réalisé • Augmentation de la fréquentation des commerces • Augmentation de la déambulation dans l'avenue • Occupation des espaces urbains réaménagés

➡ SIGNATURES

Commune de Tulle				
Le maire Bernard COMBES				

Titre du projet	AMENAGEMENT TACTIQUE POUR UNE REALISATION DURABLE - ROND-POINT DOCTEUR VALETTE
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 4
Date de signature	
Description générale	<p>Tulle agglo va reprendre l'ensemble de la voirie rue docteur Valette. La Ville de Tulle souhaite profiter de la réalisation de ces travaux pour reconfigurer le carrefour desservant cette voie et la rue du Docteur Ramon considéré comme dangereux et favorisant les embouteillages en sortie de ville.</p> <p>Il est projeté la création d'un rond-point qui avant d'être pérennisé va être expérimenté par de l'aménagement tactique. Après plusieurs mois d'expérimentation et selon les résultats (fluidification ou augmentation des embouteillages), l'aménagement sera ou non réalisé.</p> <p>Si celui-ci est aménagé, les travaux porteront également sur la reconfiguration des places de stationnement de deux copropriétés situées dans le carrefour : une voie privée sera créée, permise par le rétrécissement des voies de circulation, et desservira leurs 15 places de stationnement disposées parallèlement à la façade (celles-ci étant aujourd'hui implantées en bataille) et séparées de la voie de circulation par un trottoir et les îlots végétalisés du rond-point. La largeur de chaussée de part et d'autre du rond-point sera ramenée à 6 mètres ce qui permettra de créer d'autres places de stationnement côté quartier de Souillac, et de créer un accès unique desservant le parking de la sandwicherie. Les arrêts bus existants seront réaménagés et mis aux normes pour les personnes à mobilité réduites.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Sécurisation du carrefour • Fluidification de la circulation • Végétalisation
Maitre d'ouvrage	Ville de Tulle Tulle Agglo
Partenaires locaux	Copropriétaires des résidences 32-34 et 36 rue Docteur Valette, Agence Citya, Tulle Agglo
Coût total	Ville de Tulle : 60 000€ TTC Tulle Agglo : 130 000€ TTC
Financements prévisionnels	
Date de lancement	2023 – Expérimentation 2024 – Travaux d'aménagement

Date de livraison	2024
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Accord des copropriétaires pour reconfigurer leurs places de stationnement • Expérimentation satisfaisante • Autorisation de travaux déposée et délivrée • Consultation des entreprises • Travaux réalisés • Livraison
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement réalisé • Fluidification de la circulation • Réduction de la vitesse

➔ **SIGNATURES**

Commune de Tulle	Tulle Agglo			
Le maire Bernard COMBES	Le Président Michel BREUILH			

Titre du projet	OPERATION D'ACQUISITION DE L'ILOT JOUVE EN VUE D'UNE RESTRUCTURATION
Type de projet	Etude
Axe de rattachement	Axe 1 Sous axe : axe 2
Date de signature	
Description générale	L'étude de programmation urbaine réalisée en 2019-2020 a relevé l'absence, sur l'avenue Victor Hugo, d'ouverture sur la rivière ainsi qu'un manque d'immobiliers qualitatifs. L'îlot Jouve, composé de 6 immeubles situé dans cette avenue, le long de la rivière Corrèze, a été identifié en vue d'ouvrir le centre-ville vers la rivière et réaliser des opérations immobilières (logements neufs ou réhabilités et cellules commerciales adaptés à la demande, stationnement, végétalisation, accès à la Corrèze). L'objectif est donc de maîtriser l'emprise foncière de l'îlot comprenant les parcelles sises 44 au 52 avenue Victor Hugo. En parallèle, une étude d'opportunité sur ce périmètre est envisagée faisant l'objet d'une fiche action AM 6.60).
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise du foncier
Maitre d'ouvrage	Commune de Tulle
Partenaires locaux	EPFNA
Coût total	1 000 000 €
Financements prévisionnels	-
Date de lancement	3 ^{ème} trimestre 2021
Date de livraison	2025
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Négociations engagées • Signatures de compromis de vente • Acquisition
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise foncière totale de l'îlot

➔ SIGNATURES

Commune de Tulle	EPFNA		
Le maire Bernard COMBES			

Titre du projet	ATELIER FLASH SUR DES ILOTS DEGRADEES- ANCIEN TRIBUNAL DE COMMERCE ET ANCIEN CLOITRE DES SŒURS DE NEVERS
Type de projet	Etude
Axe de rattachement	Axe 1
Date de signature	
Description générale	<p>Lors de l'appel à projet « réinventons nos cœurs de ville », le choix de la ville de Tulle s'est porté sur l'îlot Maison qui n'a recueilli qu'une seule candidature. Le porteur de projet s'est finalement rétracté au regard du déficit de l'opération trop important. Les besoins ont toutefois été identifiés sur ce site.</p> <p>La collectivité souhaite donc poursuivre la réflexion pour un nouvel appel à projet RCV en ciblant deux autres îlots de son cœur de ville, atypiques, qui pourraient bénéficier d'une forte visibilité lors de leur réhabilitation. Vitrine de la rénovation du Trech, ils amorceraient la phase opérationnelle de la reconquête de ce quartier. A proximité, se situe le projet de musée dont les travaux vont démarrer prochainement. On trouve déjà dans ce secteur la préfecture et le centre hospitalier et la ville souhaite réaménager l'espace urbain alentour (les places Maschat et Roosevelt).</p> <p>Cet atelier doit appuyer cette réflexion dans ce contexte contraint. Après avoir mené une étude de programmation et potentialités, il s'agira de lancer un appel à projet sur l'un de ces îlots (ancien tribunal de commerce ou ancien cloître des Sœurs de Nevers) dans le cadre du « réinventons nos cœurs de ville ».</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Produire un programme réaliste • Proposer des pistes innovantes • Tenir compte de l'équilibre économique de l'opération • Prendre en compte la stratégie de la ville • Lancement d'un AAP pour trouver des porteurs de projets/investisseurs
Maitre d'ouvrage	Commune de Tulle
Partenaires locaux	Etat, DGALN, DDT, Confrérie des Sœurs de Nevers, BE CONCORDE/NOVASCOPIA
Coût total	18 000 €
Financements prévisionnels	DGALN : 18 000 €
Date de lancement	Décembre 2020
Date de livraison	Mars 2021

Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Bureau d'étude sélectionné • Diagnostic urbain flash réalisé • Concertation avec les différents acteurs • Proposition de scénarii chiffrés • Restitution des livrables
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement d'un AAP • Candidatures déposées • Porteurs de projet/investisseurs sélectionnés

➔ **SIGNATURES**

Commune de Tulle	Etat	Congrégation des Soeurs de Nevers	
Le maire Bernard COMBES	Le préfet Etienne DESPLANQUES		

Titre du projet	OPERATION D'ACQUISITION ET DE RESTRUCTURATION D'ILOT - 16 RUE D'ALVERGE
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 4
Date de signature	
Description générale	<p>L'immeuble 16 rue de l'Alverge est composé de 4 lots de copropriétés. Des travaux importants de réhabilitation avaient été engagés en vue de réaliser 4 logements qualitatifs pour du locatif. Les 4 copropriétaires ont été victimes d'une malversation financière impliquant l'arrêt et même l'abandon des travaux depuis de nombreuses années.</p> <p>Cet immeuble se dégrade progressivement – 2 arrêtés de péril – ont été déjà pris sur ce bien. Il crée des nuisances pour le voisinage ainsi que des inquiétudes quant à son état de conservation.</p> <p>Sa réhabilitation devient impossible en raison des coûts de travaux trop élevés pour trouver une rentabilité opérationnelle.</p> <p>Il est par ailleurs protégé par le SPR (site patrimonial remarquable) : la démolition de ce bien est interdite.</p> <p>Ce bien étant implanté dans une rue étroite et contrainte, à densité urbaine forte, la commune envisage de réaliser une opération double : conserver le patrimoine architectural et lutter contre les îlots de chaleur. Elle souhaite en effet réaliser une démolition partielle par la préservation des façades marquant le XVIII^e siècle et créer un îlot de fraîcheur ouvert au public.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre la vacance et l'insalubrité • Préserver le patrimoine architectural • Lutter contre les îlots de chaleur • Désimperméabiliser les sols et végétaliser
Maitre d'ouvrage	Ville de Tulle
Partenaires locaux	Propriétaires du bien, Habitants du quartier
Coût total	200 000 €
Financements prévisionnels	ADEME Agence de l'eau Fonds vert Conseil Départemental
Date de lancement	2024
Date de livraison	2026

Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Acquisition du bien • Dépôt autorisation de travaux et délivrance de l'arrêté • Consultation des entreprises • Travaux réalisés • Livraison
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement réalisé • Fréquentation du site

➤ **SIGNATURES**

Commune de Tulle	de Conseil Départemental	ADEME	Agence de l'eau	
Le maire Bernard COMBES				

Titre du projet	OPERATION IMMOBILIERE - REHABILITATION ANCIENNE ECOLE DE L'ALVERGE 51 RUE LOUIS MIE
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 1 Sous axe 4
Date de signature	
Description générale	<p>L'ancienne école de l'Alverge est un bâtiment appartenant à la ville de Tulle, mise en vente depuis plusieurs années. Vacante et non entretenue, elle présente un état nécessitant des travaux de réhabilitation importants et coûteux.</p> <p>Cet immeuble étant intégré au périmètre ORT, le futur acquéreur peut bénéficier du dispositif Normandie, des aides d'Action Logement, des aides de l'OPAH voire d'aides pour des opérations spécifiques de type VIR.</p> <p>La volonté de la ville de Tulle est de trouver un investisseur ayant les capacités financières pour réaliser une opération immobilière qui peut être mixte (usage professionnel et habitation), offrant des produits de qualité et répondant à des besoins identifiés.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre la vacance et l'insalubrité • Préserver le patrimoine architectural • Offrir des produits qualitatifs sur le marché • Offrir des services manquants sur le territoire
Maitre d'ouvrage	Propriétaire privé
Partenaires locaux	Ville de Tulle, Tulle Agglo
Coût total	Non estimé
Financements prévisionnels	
Date de lancement	2023
Date de livraison	2026
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Trouver un investisseur • Cession du bien • Dépôt autorisation de travaux et délivrance de l'arrêté • Consultation des entreprises • Travaux réalisés • Livraison
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Logements loués ou vendus

	<ul style="list-style-type: none"> • Logements occupés • Offre de services satisfaisante
--	--

➔ SIGNATURES

Commune de Tulle	de Maître d'ouvrage	Anah	Tulle Agglo	
Le maire Bernard COMBES				

Les financements sollicités auprès d'Action Logement seront inscrits à titre indicatif. Ils sont conditionnés à l'éligibilité de l'opération considérée, à la disponibilité de l'enveloppe au moment du dépôt de la demande et à l'évaluation financière de la situation du maître d'ouvrage. Les décisions d'octroi des financements sont en effet prises par les comités d'engagement compétents d'ALS sur la base d'une évaluation financière de la situation du maître d'ouvrage permettant d'apprécier le niveau de risque de crédit de ce dernier via l'étude de sa solvabilité et pourra conduire à une éventuelle demande de garantie, conformément à l'article 107 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de résolution (ACPR) et qui réglemente ALS en sa qualité de société de financement agréée. Les caractéristiques des financements, y compris le taux d'intérêt, seront celles en vigueur au jour de l'engagement des opérations.

Titre du projet	OPERATION IMMOBILIERE – 13 RUE DE LA BARRIERE
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 1
Date de signature	
Description générale	<p>L'immeuble 13 rue de la Barrière appartient à plusieurs copropriétaires ayant acquis des lots de copropriétés en vue de réaliser une opération de défiscalisation Malraux au travers de travaux de réhabilitation. Pour des raisons opaques, les travaux n'ont jamais été réalisés. L'immeuble est aujourd'hui laissé à l'abandon, les copropriétaires ne disposant plus de moyens pour engager les travaux.</p> <p>Depuis plusieurs mois, les copropriétaires se sont mis d'accord pour mettre en vente la totalité du bien.</p> <p>L'immeuble étant situé en périmètre ORT et OPAH RU, la ville de Tulle souhaite les accompagner dans la recherche d'investisseurs mais également conseiller ces derniers sur les dispositifs d'aides, les montages opérationnels de type VIR par exemple, le Denormandie dans l'ancien... afin de les inciter à réaliser l'opération.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre la vacance et l'insalubrité • Créer du logement qualitatif en cœur de ville à proximité des services • Inciter la venue de propriétaires occupants
Maitre d'ouvrage	Propriétaires privés
Partenaires locaux	Tulle Agglo, animateur OPAH RU, ANAH locale, propriétaires du bien
Coût total	Non estimé
Financements prévisionnels	
Date de lancement	2024
Date de livraison	2026
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Acquisition du bien • Dépôt autorisation de travaux et délivrance de l'arrêté • Consultation des entreprises • Travaux réalisés • Livraison
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Logements occupés • Propriétaires occupants

➤ SIGNATURES

Maître d'ouvrage	Anah	Tulle Agglo	Conseil Départemental	Commune de Tulle
	Le préfet Etienne DESPLANQUES	Le président Michel BREUILH		Le maire Bernard COMBES

Titre du projet	Mise en place d'une Maison de l'Habitat et des services à la population
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
Date de signature	
Description générale	<p>Dans l'optique de la mise en œuvre des OPAH (de droit commun et de renouvellement urbain), de la structuration des Plateformes de Rénovations énergétiques, et de manière plus globale de rendre accessible au plus grand nombre d'usager l'information relative à l'Habitat, une Maison de l'Habitat pourrait être envisager à Tulle.</p> <p>Cette maison de l'Habitat aurait pour objectifs de réunir en un seul lieu le service Habitat de Tulle aggro, les opérateurs OPAH, la Plateforme de rénovation énergétique et concourrait ainsi à rendre ces dispositifs accessibles et lisibles par le plus grand nombre. De plus, outil partenarial, il relaiera auprès des usagers les politiques de l'habitat des autres partenaires. Ce lieu central devra être installé de manière pertinente en centre ancien pour être lisible, accessible et contribuer au dynamisme du centre ancien de la ville – et dans le périmètre de l'OPAH RU.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'une Maison de l'Habitat
Maitre d'ouvrage	Tulle aggro
Partenaires locaux	Anah, Région, CD19, ADIL, opérateurs OPAH...
Coût total	750 000- €
Financements prévisionnels	520 000- € - Plan de Relance
Date de lancement	01/06/2022
Date de livraison	01/06/2022
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Création de la Maison de l'Habitat • Mise en service de la Maison de l'Habitat
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de contacts à un an

➤ SIGNATURES

Commune de Tulle	Maître d'ouvrage		
Le maire Bernard COMBES			

Titre du projet	MISE EN ŒUVRE D'UN OBSERVATOIRE ECONOMIQUE DE L'ACTIVITE COMMERCIALE DU CŒUR DE VILLE DE TULLE
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 2
Date de signature	
Description générale	<p>Cette action de création d'un observatoire économique de l'activité commerciale du Cœur de Ville de Tulle permet de mesurer l'existant économique.</p> <p>Elle se matérialise par la création et la mise à jour quotidienne d'un document regroupant les données suivantes : bâtis existants, bâtis disponibles, typologie des activités, infos cadastrales, surfaces des locaux, coordonnées des propriétaires ou des gestionnaires et loyers pratiqués.</p> <p>Cet outil opérationnel est relié à une cartographie du Cœur de Ville de Tulle.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un outil opérationnel pour l'accueil et l'accompagnement des porteurs de projets • Création d'un outil opérationnel pour mesurer les évolutions de l'activité économique du Cœur de Ville de Tulle
Maitre d'ouvrage	Ville de Tulle
Partenaires locaux	Propriétaires locaux commerciaux, Tulle Agglo, chambres consulaires, commerçants, porteurs de projet ...
Coût total	Mission réalisée par le manager de commerce de la Ville de Tulle
Financements prévisionnels	Ville de Tulle
Date de lancement	2020
Date de livraison	Indéfini
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Travailler sur une diminution de la vacance commerciale dans des lieux stratégiques, en l'occurrence le Cœur de Ville de Tulle, • Souhait de faciliter la dynamisation du Cœur de Ville, en créant un outil opérationnel au service du développement économique local
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Mesurer la vacance commerciale sur le Cœur de Ville • Mesurer les évolutions économiques du Cœur de Ville (nombre de cellules réoccupées, nombre de cellules libérées)

	<ul style="list-style-type: none"> • Mesurer le nombre de porteurs de projets accueillis et accompagnés
--	--

➔ SIGNATURES

Commune de Tulle	Maitre d'ouvrage		
Le maire Bernard COMBES			

Titre du projet	Création d'un parking communautaire à proximité de l'hôpital
Type de projet	ACTION
Axe de rattachement	Axe 3
Date de signature	
Description générale	<p>Ce projet vise à désenclaver le Centre hospitalier Tulle et cœur de Corrèze en créant des connexions avec le territoire via la réalisation d'un parking relais en entrée de ville.</p> <p>Les bureaux de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Corrèze (CPAM 19), situés rue Souham à Tulle, en face du futur Pôle muséal et du centre hospitalier, seront prochainement vacants.</p> <p>L'objectif est de pouvoir les acquérir afin de les valoriser en les transformant en un espace de stationnement aux multiples atouts pour le quartier.</p> <p>L'idée qui sous-tend le projet est celle d'améliorer efficacement le parcours d'accueil des patients et des visiteurs de l'hôpital en opérant plusieurs modifications de l'existant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une modification de l'orientation de l'entrée de l'établissement. Un désenclavement de l'accès sera alors effectif. - Une amélioration du cheminement des personnes aux abords et dans l'enceinte de l'hôpital pour permettre une meilleure connexion de l'hôpital avec la ville et permettre au Centre hospitalier de jouer pleinement son rôle de centralité. - La création d'un parking relais de 300 places en lieu et place des actuels et futurs anciens bureaux de la CPAM 19, alimentant le quartier historique et permettant un report modal avec la présence de deux lignes de bus (navette de centre-ville et ligne B) <p>Ce projet obéit à une logique de mise en valeur d'un nouveau quartier dont l'image va être renouvelée avec l'inauguration courant 2023 du nouveau Pôle Musée de la Ville de Tulle (en lieu et place de l'ancienne Banque de France), l'aménagement des places Maschat et Roosevelt (2023-2024), la création d'une nouvelle entrée à l'hôpital av Raymond Poincaré (2024-2025) et le départ de la CPAM 19. L'opportunité est alors offerte pour ouvrir le centre hospitalier sur la ville.</p> <p>Pour ce projet, dont le coût d'opération est évalué à 3 000 000 €, un financement de la part de l'Etat est prévu (CPER) au titre du plan de relance TRAVAUX d'infrastructures et de transport & plan massif d'investissement pour la santé.</p> <p>L'ARS, la Ville de Tulle seront aussi des financeurs potentiels. Le plan de financement n'est encore pas à ce jour stabilisé. Il est prévu que ce projet soit réalisé d'ici 2027.</p>

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Moderniser et requalifier une entrée de ville en mutation • Renforcer le rôle et la place de l'hôpital en rendant plus accessible l'établissement pour les personnels, patients et visiteurs notamment sur le volet « stationnement » et ouvrir le CH vers l'extérieur • Promouvoir la qualité du cadre de vie pour un territoire du bien vivre ensemble • Renforcer les liens entre l'hôpital et la ville
Maitre d'ouvrage	TULLE AGGLO
Partenaires locaux	Etat, Ville de Tulle, Centre hospitalier Tulle Cœur de Corrèze
Coût total	3 000 000 € dont 500 000 € d'acquisition et 2 500 000 € de travaux
Financements prévisionnels	<i>(en cours de mobilisation)</i> Etat CPER Etat / ARS RNA : arbitrage président demandé Ville de Tulle
Date de lancement	2024-2025 (après le déménagement de la CPAM)
Date de livraison	2027 (prévisionnel)
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Déménagement de la CPAM dans le quartier de la gare • Acquisition du foncier • Sélection d'un maître d'œuvre • Obtention des financements • Autorisation de travaux délivrée • Démarrage des travaux (démolition-reconstruction)
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Livraison du parking relai • Taux de fréquentation • Typologie des publics utilisant le service • Satisfaction de l'utilisateur • Impact sur la présence des voitures en centre-ville • Valorisation des abords de l'hôpital de Tulle et de l'entrée de ville

➔ SIGNATURES

Maître d'ouvrage Tulle Agglo	Commune de Tulle	Etat	Centre hospitalier Tulle Cœur de Corrèze
Le président Michel BREUILH	Le maire Bernard COMBES	Le préfet Etienne DESPLANQUES	

Titre du projet	AMENAGEMENT DE LA ZONE ALLANT DU PONT LACHAUD A LA CITE ADMINISTRATIVE
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 4 Sous axe 3
Date de signature	
Description générale	<p><u>Phase 1 : du pont Lachaud à la Cité administrative</u></p> <p>Les trottoirs sur cette zone sont extrêmement étroits ou inexistant, obligeant les piétons à circuler entre les voitures stationnées ou la voie. Afin de sécuriser les déplacements sur cette zone, il est prévu de réduire la largeur de la chaussée afin de créer ou élargir les trottoirs existants et assurer ainsi une déambulation de qualité aux piétons.</p> <p>Cet aménagement permettra également de changer les garde-corps en béton par des garde-corps semblables à ceux installés en amont de la zone. Le remplacement de ces garde-corps assurera un linéaire harmonieux depuis la zone de Citéa jusqu'à la cité administrative.</p> <p>La végétalisation de cet espace sera également réalisée.</p> <p><u>Phase 2 : restructuration du parvis de la cité administrative</u></p> <p>La ville de Tulle manifeste une forte volonté pour finaliser la réhabilitation de la rue Jean Jaurès et son embellissement. Après le réaménagement de la voie et sa mise en circulation piétonne, la réhabilitation de l'immeuble 27 rue Jean Jaurès et la construction d'une résidence jeunes actifs à l'entrée du parvis de la tour administrative la ville souhaite mettre la touche finale par la restructuration du parvis de la cité afin :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'assurer l'accessibilité PMR à la tour administrative - supprimer les problèmes d'étanchéité du parvis qui créent des nuisances et un lourd contentieux avec la boulangerie située en-dessous, - créer un aménagement lié à son usage de passage <p><u>Phase 3 : réaménagement de la place Martial Brigouleix</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La ville de Tulle a décidé, dans le cadre de sa politique de stationnement, de réguler le flux sur le parking Martial Brigouleix par la mise en place de barrières en vue d'offrir 2 heures de gratuité. Elle souhaite, à cet effet, créer un nouveau cheminement du parking Martial Brigouleix - Proposer un espace aménagé et couvert à côté des Bains Douches (bâtiment occupé par les Bains Douches numériques) destiné aux jeunes qui attendent leurs bus scolaires sur le parking, en bordure de rive

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter le déplacement des piétons • Assurer une continuité d'aménagement • Végétaliser les espaces • Créer une zone de rencontre et de liens • Rendre accessible l'accès à la tour administrative
Maitre d'ouvrage	Ville de Tulle
Partenaires locaux	Etat
Coût total	Phase 1 : 180 000 € TTC Phases 2 et 3 : 470 000 € TTC
Financements prévisionnels	Phase 1 : Etat (DSIL) : 45 000 € CR : 30 000 € CD : 15 000 € FEDER : 30 000 €
Date de lancement	2021
Date de livraison	2027
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Etude de faisabilité, APS, AVP, PRO • Chiffrage de l'opération • Recherche de financements à réaliser • Demande autorisation de travaux et délivrance arrêté • Lancement de la consultation des entreprises • Choix des entreprises • Réalisation des travaux • Livraison
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagements réalisés • Satisfaction des jeunes et usagers • Rotation des véhicules

➡ **SIGNATURES**

Commune de Tulle	Etat	Conseil Régional	Conseil Départemental	FEDER
Le maire Bernard COMBES				

Titre du projet	CREATION D'UNE PLATEFORME NUMERIQUE DE VENTE EN LIGNE « SHOPIN'TULLE »
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 2
Date de signature	
Description générale	<p>Dans le cadre du programme Action Cœur de Ville, la Ville de Tulle souhaite créer une place de marché virtuelle 100 % locale, ouverte à tous les acteurs économiques de la Ville.</p> <p>Chaque commerçant ou artisan tulliste, qui sera présent sur cette plateforme, pourra y vendre ses produits ou simplement y accroître sa visibilité. Le client pourra faire ses achats sur un site unique avec un paiement unique et retirer ceux-ci chez le commerçant ou l'artisan concerné.</p> <p>Deux prestataires sont sollicités pour assurer les missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pignon sur Rue : <ul style="list-style-type: none"> - Création de la plateforme - Gestion des sécurités et des sauvegardes, ligne directe pour dépannage sous 24 heures (pendant 12 mois) - Formation de l'administrateur du site - Hébergement du site (pendant 12 mois) • Franck Marty : <ul style="list-style-type: none"> - Développement du site - Assistance aux utilisateurs - Maintenance de la plateforme - Animation et modération du site - Paramétrage spécifique des outils
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un service numérique dédié au commerce • Favoriser l'attractivité du cœur de ville
Maitre d'ouvrage	Ville de Tulle
Partenaires locaux	Ville de Tulle CDC Pignon sur Rue Franck Marty
Coût total	25 000 € TTC

Financements prévisionnels	CDC : 20 000 € Ville de Tulle : 5 000 €
Date de lancement	Mars 2021
Date de livraison	Avril 2022
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Choix des prestataires pour mettre en œuvre et animer la plateforme • Mise en œuvre de la plateforme et sa mise en ligne • Adhérer à la plateforme (commerçants)
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Usage massif de la plateforme <p>Après une année d'existence, la Ville de Tulle a décidé d'interrompre le fonctionnement de cette plateforme. Celle-ci comptait moins de dix boutiques de commerçants, très peu de visites sur le site, aucune transaction réalisée lors de cette année. De plus, elle nécessitait une double gestion du stock des produits affichés sur la plateforme par les boutiques adhérentes, celles-ci ayant toutes créé leur propre vitrine web. Enfin, la non réalisation des livraisons des produits est un élément bloquant au bon fonctionnement de ces plateformes (livraisons pas gérables par la collectivité). Les associations de commerçants tullistes ne souhaitent pas prendre en charge le fonctionnement de cette plateforme, aucune valeur ajoutée pour leurs activités commerciales.</p>

➔ SIGNATURES

Commune de Tulle	Maître d'ouvrage		
Le maire Bernard COMBES			

Titre du projet	AMO POUR L'EVALUATION D'OPPORTUNITE DE CREER UNE CONCESSION D'AMENAGEMENT ET UNE APPROCHE DE BILAN PREVISIONNEL
Type de projet	Étude
Axe de rattachement	Axe 1 Sous axe 2
Date de signature	
Description générale	<p>Suite à l'étude de programmation urbaine sous maîtrise d'ouvrage ville de Tulle et l'étude pré-opérationnelle habitat sous maîtrise d'ouvrage Tulle Agglo, la ville de Tulle s'interroge sur l'opportunité de mettre en place une nouvelle concession d'aménagement (cet outil ayant étant déjà utilisé à deux reprises sur la commune) sur des périmètres ciblés lors des deux études susmentionnées.</p> <p>L'objectif de cette mission est de définir le programme de la concession d'aménagement, son périmètre et l'évaluation du bilan financier de l'opération ainsi que le coût induit pour la collectivité.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Conseils juridiques • Conseil sur la pertinence de la mise en place d'une CA • Aide à la décision
Maitre d'ouvrage	Ville de Tulle
Partenaires locaux	SCET CDC
Coût total	11 040 € TTC
Financements prévisionnels	CDC : 11 040 € (100%)
Date de lancement	Mai 2021
Date de livraison	Juillet 2021
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport final fourni par la SCET le 30/07/2021
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • AMO pour la passation d'une concession d'aménagement • Lancement de la consultation pour sa mise en place • Choix d'un candidat • Signature du traité de concession d'aménagement

➔ SIGNATURES

Commune de Tulle	CDC
Le maire Bernard COMBES	Le Directeur territorial de la Banque des Territoires Nicolas JOYEUX

Titre du projet	AMENAGEMENT DU PARVIS DE LA TOUR DE SOUILHAC
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 4
Date de signature	
Description générale	<p>Dans le cadre de la réhabilitation des immeubles 38 et 40 Avenue Alsace Lorraine (tour de Souilhac) par Corrèze Habitat (isolation par l'extérieur de 62 logements sociaux), le bailleur social et la Ville de Tulle souhaitent profiter de ces travaux pour créer un accès au parvis de ces immeubles par une passerelle PMR et un deuxième accès par un emmarchement.</p> <p>Cette action s'inscrit dans une potentielle opération plus vaste qui aura pour but de redéfinir le partage de la voirie en créant une piste cyclable accompagnée d'une bande piétonne du parvis de la tour jusqu'au carrefour de la place Albert Faucher.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer le paysage urbain • Améliorer l'accessibilité • Intégrer de la végétation en ville
Maitre d'ouvrage	Ville de Tulle
Partenaires locaux	Tulle Agglo Corrèze Habitat BE IGETEC Le Compas dans l'œil
Coût total	855 000 € TTC (aménagement extérieur) répartis entre Corrèze Habitat et Ville de Tulle
Financements prévisionnels	<u>Ville de Tulle</u> Etat (DETR) : 67 500 € Conseil Départemental : 25 000 € Ville de Tulle : 252 260 € TTC <u>Corrèze habitat</u> Corrèze habitat : 510 240 €
Date de lancement	Début 2021
Date de livraison	2027
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Convention constitutive d'un groupement de commande tripartite – signée le 11/08/2021 par Tulle Agglo, la Ville de Tulle et Corrèze Habitat

	<ul style="list-style-type: none"> • Déclaration préalable accordée le 02/12/2021 • Démarrage des travaux
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux réalisés • Accessibilité aux personnes à mobilité réduite • Zone de rencontre utilisée

➔ SIGNATURES

Commune Tulle	de	Corrèze Habitat	Tulle Agglo
Le maire Bernard COMBES		Le Président Christophe ARFEUILLERE	Le Président Michel BREUIL

Titre du projet	MISE EN PLACE DU 30KM/H EN CENTRE-VILLE
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 3
Date de signature	
Description générale	<p>L'action vise à généraliser et harmoniser la vitesse de circulation automobile à 30km/h en cœur de ville. Cette action permet d'améliorer la sécurité des usagers de l'espace public, de favoriser les modes doux de déplacements mais aussi d'améliorer l'attractivité des commerces et de l'habitat en diminuant les nuisances liées au trafic routier.</p> <p>Après la définition des espaces d'implantation des zones 30 et des zones de rencontre, cette action vise à mettre en place une nouvelle réglementation routière. L'effectivité d'une zone 30 étendue en cœur de ville passe par la mise en place d'une signalétique adaptée et stratégique résultant de la définition des besoins.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Augmentation de la sécurité et du confort lors des déplacements de tous des usagers ▶ Diminution de l'accidentalité ▶ Conséquences moins graves en cas d'accident ▶ Diminution de la pollution sonore ≈ 3db ▶ Diminution de la pollution atmosphérique ▶ Report modal vers les mobilités douces ▶ Amélioration du bien-être (apaiser l'espace public) ▶ Dynamisation du commerce ▶ Fluidification du trafic
Maitre d'ouvrage	Ville de Tulle
Partenaires locaux	CDC Ville de Tulle BE ASCODE
Coût total	36 000 € TTC
Financements prévisionnels	Ville de Tulle
Date de lancement	Mise en place décembre 2021
Date de livraison	Acclimatation durant l'année 2022, puis usage définitif
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport d'implantation fourni par le BE ASCODE le 19/10/2021 • Remplacement des panneaux

Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Panneaux et marquages mis en place • Intégration de cette nouvelle réglementation par les usagers : respect de la limitation de vitesse en zone 30km/h • Baisse de l'accidentalité • Mesures des concentrations en polluants
--------------------------------	---

➔ **SIGNATURES**

Commune	de	CDC
Tulle		
Le maire Bernard COMBES		Le Directeur territorial de la Banque des Territoires Nicolas JOYEUX

Titre du projet	Aménagement d'une résidence étudiante CROUS
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 1
Date de signature	
Description générale	<p>Ce projet vise la création d'une résidence étudiante à proximité du campus universitaire de Tulle.</p> <p>Le lieu destiné à accueillir cette opération est identifié dans le centre-ville de Tulle (500 mètres du campus, moins d'1 km de l'hôpital). Il abritait jusqu'alors des bureaux de la société Orange. Situé au cœur des lieux de vie et des usages pour les étudiants, il permettra l'accès aisé aux structures de formation, commerces, lieux culturels et sportifs.</p> <p>Le projet consiste donc en la restructuration des locaux actuellement propriété d'Orange.</p> <p>Les 878 m² réaménagés permettront de proposer à la location par le CROUS de Limoges 28 logements étudiants aux typologies et surfaces diversifiées : 12 studios, 12 T1bis, 3T1bisPMR et 1 T2.</p> <p>Orange devra vendre l'ensemble immobilier. Des négociations sont en cours. Des investisseurs potentiels ont d'ores et déjà été approchés.</p> <p>La réalisation de l'opération se fera dans le cadre d'une opération patrimoniale privée ou dans le cadre d'une concession de travaux.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Rénover de manière durable les locaux notamment dans le choix des matériaux utilisés et les modalités d'isolation • Valoriser un foncier dans le centre-ville qui aurait dû se retrouver vacant • Répondre aux besoins du CROUS en matière de logements décentes pour les étudiants • Proposer aux étudiants des logements à proximité de leurs lieux d'études et des commerces afin de favoriser des modes de déplacements doux.
Maitre d'ouvrage	SELI
Partenaires locaux	Tulle aggro, Ville de Tulle, CROUS de Limoges, Orange
Coût total	Le coût d'investissement est approché à 1 502 000.00€ HT hors charge de TVA et charge foncière (soit environ 2 012 000 €)
Financements prévisionnels	Etat (CRTE) : 140 000.00€ Autofinancement : 1 362 000.00€ hors charge de TVA et charge foncière. Recherche en cours de financements complémentaires pour équilibrer l'opération
Date de lancement	2024
Date de livraison	2026
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Consultation pour retenir un concessionnaire (le cas échéant) • Réalisation des études

	<ul style="list-style-type: none"> • Signature du bail entre l'investisseur et le CROUS • Obtention Permis de construire • Appel d'offres travaux • Travaux • Livraison-mise en exploitation
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Livraison du bâtiment et mise en location • Taux d'occupation / fréquentation • Niveau de satisfaction de l'utilisateur • Evolution du nombre d'étudiants sur la ville

➔ **SIGNATURES**

Maître d'ouvrage SELI	Etat	Commune de Tulle	CROUS	ORANGE
		Le maire Bernard COMBES		

Titre du projet	REHABILITATION D'UN IMMEUBLE PAR UN PROPRIETAIRE BAILLEUR – 128 AV VICTOR HUGO
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 1
Date de signature	
Description générale	<p>Composé de 2 locaux commerciaux en rez de chaussée et de 4 logements (dont 3 vacants) exigeants des travaux de réhabilitation, l'immeuble 128 av Victor Hugo a été acquis par M. Eldin en 2022.</p> <p>Le bien étant situé en périmètre ORT et OPAH RU, il a été proposé à Monsieur ELDIN un double accompagnement pour réaliser son opération de réhabilitation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Celui de l'animateur OPAH RU pour bénéficier des aides se rapportant à ce dispositif - Une assistance à maîtrise d'ouvrage prise en charge par Action Logement afin qu'il puisse être accompagné financièrement par ce même financeur. <p>Convaincu par le montant des aides, M. Eldin a décidé de conventionner avec l'ANAH et de solliciter Action Logement afin de rénover les 4 logements (aides aux travaux, prime sortie de passoire thermique et prime Habiter mieux) à savoir 1 T2, 2T3 et 1T4.</p> <p>Le locataire, logé depuis plus de 20 ans dans cet immeuble, va y rester tout en bénéficiant d'un logement entièrement rénové.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre l'insalubrité et la vacance locative • Améliorer l'offre locative du parc privé • Améliorer la performance énergétique des bâtiments
Maitre d'ouvrage	M. Eldin
Partenaires locaux	ANAH Action Logement Tulle Agglo Ville de Tulle Conseil Départemental Maison de l'habitat Animateur OPAH RU UDAP
Coût total	377 176,60 €
Financements prévisionnels	ANAH : 59 857 € AL (subvention) : 76 182 € AL (prêt) : 177 759 €

	Tulle aggro : 21 000 € Commune de Tulle : 9 000 € Conseil Départemental : 9 000 € Prêt personnel : 224 367,36 €
Date de lancement	2022
Date de livraison	Début 2024
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Déclaration préalable de travaux déposée et délivrée le 07/09/2022 • Démarrage des travaux
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux réalisés • Logements loués • Subventions versées

➔ SIGNATURES

Maître d'ouvrage	ANAH	Action Logement	Tulle Agglo	Commune de Tulle
Robin ELDIN	Le Préfet de la Corrèze Etienne DESPLANQUES	Le Président du comité régional	Le Président Michel BREUILH	Le maire Bernard COMBES

Fiche 6.55

Titre du projet	REHABILITATION D'UN IMMEUBLE PAR UN PROPRIETAIRE BAILLEUR – 2 PLACE EMILE ZOLA
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 1
Date de signature	
Description générale	<p>Composé d'1 local commercial en rez de chaussée, un bureau au 1^{er} étage et 2 logements vacants exigeants des travaux de réhabilitation très importants, l'immeuble 2 place Emile Zola a été acquis par M. Coste en mai 2022.</p> <p>Le bien étant situé en périmètre ORT et OPAH RU, il a été proposé à Monsieur Coste un double accompagnement pour réaliser son opération de réhabilitation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Celui de l'animateur OPAH RU pour bénéficier des aides se rapportant à ce dispositif - Une assistance à maîtrise d'ouvrage prise en charge par Action Logement afin qu'il puisse être accompagné financièrement par ce même financeur. <p>Convaincu par le montant des aides, M. Coste a décidé de conventionner avec l'ANAH et de solliciter Action Logement afin de rénover les 2 logements vacants et transformer le bureau en un logement complémentaire (aides aux travaux, prime sortie de passoire thermique et prime Habiter mieux).</p> <p>Les logements rénovés auront la typologie suivante : 1 T1 et 2 T2</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre l'insalubrité et la vacance locative • Améliorer l'offre locative du parc privé • Améliorer la performance énergétique des bâtiments
Maitre d'ouvrage	M. Coste
Partenaires locaux	ANAH Action Logement Tulle Agglo Ville de Tulle Maison de l'habitat Animateur OPAH RU UDAP
Coût total	503 579 €

Financements prévisionnels	ANAH : 64 667 € AL (subvention) : 38 088 € AL (prêt) : 88 872 € Tulle agglo : 20 000 € Commune de Tulle : 19 000 € Prêt personnel : 272 952 €
Date de lancement	Janvier 2021
Date de livraison	Premier trimestre 2024
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Dépôt du PC et délivrance le 20/02/2023 • Démarrage des travaux avril 2023
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux réalisés • Logements occupés • Subventions versées

➔ SIGNATURES

Maître d'ouvrage	ANAH	Action Logement	Tulle Agglo	Commune de Tulle
Louison COSTE	Le Préfet de la Corrèze Etienne DESPLANQUES	Le Président du comité régional	Le Président Michel BREUILH	Le maire Bernard COMBES

Titre du projet	ETUDE SUR LE PROJET DE RESEAU DE CHALEUR SUR LA VILLE DE TULLE
Type de projet	Etude
Axe de rattachement	Axe 5
Date de signature	
Description générale	<p>La ville de Tulle profite d'un contexte favorable à une potentielle mise en place d'un réseau de chaleur pour lancer une étude sur l'opportunité et la faisabilité du projet. Cette étude nécessite un apport externe en ingénierie apporté par le bureau d'étude Kairos Ingénierie.</p> <p>Cette étude se décompose en 3 phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une étude d'opportunité - Une étude de faisabilité - Une mission de préparation à la mise en œuvre du réseau de chaleur
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination des initiatives • Proposition de scénarios répondant aux besoins du territoire • Construction d'un plan d'action avec l'ensemble des acteurs • Présentation de solutions juridiques et financières
Maitre d'ouvrage	Ville de Tulle
Partenaires locaux	Kairos Ingénierie, ADEME, CDC, Tulle Agglo, Etat (Préfecture, Cité administrative), Centre hospitalier, Conseil Départemental, Conseil Régional, Corrèze Habitat
Coût total	120 000 € TTC
Financements prévisionnels	<p>ADEME : 70 000 € (70%)</p> <p>CDC : 10 000 €</p> <p>Ville de Tulle : 50 000 €</p>
Date de lancement	Décembre 2021
Date de livraison	2026
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Etude commandée par le conseil municipal le 07/12/2021 • Etude d'opportunité restituée • Etude de faisabilité restituée
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Etude réalisée • Scénarios proposés • Consultation lancée

➤ SIGNATURES

Commune de Tulle	ADEME	CDC
Le maire Bernard COMBES		Le Directeur territorial de la Banque des Territoires Nicolas JOYEUX

Titre du projet	REHABILITATION ET MISE EN CONFORMITE DU PARKING DU PAS ROULANT
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 3
Date de signature	
Description générale	<p>Implanté avenue Henri de Bournazel à Tulle, cette importante aire de stationnement en partie gratuite est utilisée quotidiennement par divers publics : usagers locaux, administratifs et riverains de l'OPHLM résidants à proximité du parking.</p> <p>Une partie du bâtiment abritait pendant des années l'ancienne caserne des pompiers de la ville. Aujourd'hui, le bâtiment comprend cinq niveaux pour environ 265 places et comporte un nombre multiple d'entrées (piétonnes et automobiles). En 2018, l'incendie d'un véhicule à l'étage le plus bas a provoqué de multiples dégradations</p> <p>Cette action a pour but de rénover et équiper ce parking (mise aux normes, signalétique, barriérage ..).</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Démarrage de la phase Projet • Sécuriser le site • Rendre le parking plus agréable • Apporter une solution aux usagers pour avoir une offre de stationnement sur le centre-ville.
Maitre d'ouvrage	Ville de Tulle
Partenaires locaux	Conseil Départemental Corrèze Habitat Brudieux architecte
Coût total	600 000 € TTC
Financements prévisionnels	DETR – 175 000 € DEPARTEMENT – 83 333 € VILLE – 241 667 € HT
Date de lancement	2022
Date de livraison	2024
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Démarrage de la phase Projet • Consultation des entreprises • Démarrage des travaux • Livraison
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de sinistres • Occupation du parking

➔ SIGNATURES

Commune de Tulle	Maître d'ouvrage		
Le maire Bernard COMBES			

Titre du projet	Campagne de végétalisation sur la commune de Tulle
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 4
Date de signature	
Description générale	<p>La campagne de végétalisation en ville vise à apporter une réponse en termes d'adaptation aux changements climatiques et d'amélioration de la biodiversité. Elle résulte d'un programme de végétalisation sur 3 ans. En effet, ces végétaux nouvellement implantés en ville vont permettre d'améliorer le cadre de vie en cœur de ville en séquestrant par la même du carbone. La présence d'arbres permettra également à la ville une meilleure adaptation au changement climatique en réduisant l'effet d'îlot de chaleur urbain en tirant partie de l'effet régulateur du climat urbain des arbres obtenu par l'ombrage qu'ils apportent ainsi que par l'évapotranspiration. Par ailleurs, les pieds d'arbres feront l'objet d'une attention particulière afin de rétablir le cycle de fertilisant, la vie du sol et de favoriser l'entomofaune en ville.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Rafrâichir les villes et lutte contre les îlots de chaleur ; - Désimperméabiliser ; - Favoriser une plus grande diversité biologique ; - Répondre aux attentes sociales en matière de nature en ville ; - Améliorer la qualité de l'air et la santé des citoyens ; - Améliorer le cadre de vie ; - Renforcer l'attractivité du centre-ville ; - Optimiser la gestion des eaux pluviales ; - Rétablir la vie du sol ; - Rétablir un cycle de fertilisant ; - Assurer la protection du pied d'arbre - Augmenter la taille de la fosse - Mettre en place un système d'irrigation écologique et autonome ;
Maitre d'ouvrage	Ville de Tulle
Partenaires locaux	

Coût total	220 500 Euros
Financements prévisionnels	
Date de lancement	Octobre 2023
Date de livraison	Décembre 2025
Indicateurs d'avancement	-Identification des potentiels espaces publics à végétaliser -Identification des techniques à employer
Indicateurs de résultat	-Nombre de végétaux plantés ; -Nombre de rue ciblées par la végétalisation ; -Lieux de plantations ayant permis de désimperméabiliser les sols ; -Nombre de fosse supérieur à 1*1 ;

➡ SIGNATURES

Commune de Tulle	
Le maire Bernard COMBES	

Titre du projet	ETUDE OPERATIONNELLE SUR LES SECTEURS D'ENTREE DE VILLE ET QUARIER GARE
Type de projet	Etude
Axe de rattachement	Axe 4 Sous axe : axe 2
Date de signature	
Description générale	<p>Cette étude portera sur le périmètre entrée de ville depuis l'arrivée de Brive : il sera délimité par la rivière d'un côté, la rue docteur Valette de l'autre depuis le rond-point du Mac Do et se prolongera jusqu'au quartier de Souilhac. Il intègre une entrée de ville, une zone d'activités, la gare et plusieurs sites qui vont devenir dans un futur proche des friches. Elle doit permettre d'établir un diagnostic (fonctionnement du quartier, liens, mobilité...) et d'imaginer les liens futurs avec les autres quartiers et équipements. Elle doit définir un programme comprenant plusieurs scénarii, les outils opérationnels pour les mettre en œuvre. Elle doit également déterminer un phasage en déclinant les périmètres opérationnels.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Recréer un quartier connecté aux autres • Lutter contre l'apparition de futures friches
Maitre d'ouvrage	Ville de Tulle
Partenaires locaux	Tulle Agglo, SNCF, Enedis, La Poste, Conseil Départemental, commerçants, associations, CPAM
Coût total	150 000 € TTC
Financements prévisionnels	Banque des Territoires : Conseil régional : Etat/ANCT : Tulle Agglo : Ville de Tulle :
Date de lancement	Janvier 2024
Date de livraison	Mars 2025
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Rédaction du cahier des charges • Octroiement de financements • Choix d'un prestataire • Rendu de l'étude
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Restitution d'une déclinaison opérationnelle • Intégration au PLU

➔ SIGNATURES

Commune Tulle	de	Tulle Agglo	Banque Territoires	des	
Le maire Bernard COMBES					

Titre du projet	ETUDE D'OPPORTUNITE SUR L'ÎLOT JOUVE
Type de projet	Etude
Axe de rattachement	Axe 1 Sous axe : axe 2
Date de signature	
Description générale	<p>L'îlot Jouve réunit un ensemble de parcelles dont la maîtrise foncière est en cours et fait l'objet d'une fiche action (AM 6.36). Afin de définir le devenir de cet îlot, il est nécessaire d'établir un programme qui s'appuiera sur l'étude programmation urbaine réalisée en 2019 sur le centre-ville de Tulle.</p> <p>Ce programme devra comprendre au moins deux scénarii. Il devra inclure des études de sols et des relevés topographiques en vue de proposer un chiffrage opérationnel au plus juste.</p> <p>L'étude devra également définir les outils opérationnels permettant la mise en œuvre et éventuellement un phasage.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer un îlot de vie au sein de l'artère commerçante principale de la ville • Accéder à la rivière • Offrir du logement et locaux commerciaux répondants aux attentes
Maitre d'ouvrage	Commune de Tulle
Partenaires locaux	Tulle Agglo, Commerçants
Coût total	50 000 € TTC
Financements prévisionnels	Banque des Territoires
Date de lancement	Janvier 2024
Date de livraison	Décembre 2024
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Rédaction du cahier des charges • Octroiement de financements • Choix d'un prestataire • Rendu de l'étude
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Restitution d'une déclinaison opérationnelle chiffrée • Intégration au PLU • Mise en place des outils opérationnels

➔ SIGNATURES

Commune Tulle	de Tulle Agglo	Banque Territoires	des
Le maire Bernard COMBES			

Titre du projet	MISE EN PLACE DE LA SIGNALÉTIQUE
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 3 Sous axe 4
Date de signature	
Description générale	<p>Cette action fait suite à une étude de définition de la signalétique urbaine à Tulle (fiche 6.32) qui a défini, suite à la réalisation d'un diagnostic, un schéma directeur et un projet de définition en vue de mettre en place une signalisation répondant aux nouveaux objectifs de programmation urbaine.</p> <p>La mise en œuvre porte sur l'implantation de panneaux dont les fonctions sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - signalisation directionnelle routière (SDR) - signalisation d'information locale (SIL) - signalisation directionnelle piétonne (SDP) - accueil centre ville sous secteur (ACC) - accueil entrée agglomération (ACA) - valorisation touristique (H33) - relais d'information services (RIS) <p>Cette mise en œuvre, qui va être lissée sur plusieurs années, demande des compétences spécifiques, une ingénierie dont la commune ne dispose pas en interne, impliquant la nécessité de recourir à une assistance à maîtrise d'œuvre.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un plan de jalonnement signalétique • Orienter les usagers selon leur mode de déplacement • Favoriser les mobilités actives • Valoriser les atouts touristiques du territoire • Répondre à des fins stratégiques
Maitre d'ouvrage	Commune de Tulle
Partenaires locaux	Conseil Départemental, Tulle Agglo
Coût total	966 000 € TTC Assistance à maîtrise d'œuvre : 144 000 € Travaux de dépose, pose et fournitures : 822 000 €
Financements prévisionnels	Conseil Départemental Banque des Territoires Région
Date de lancement	Septembre 2023

Date de livraison	2027
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Rédaction des dossiers de consultation • Lancement des consultations • Sélection de l'assistance à maîtrise d'œuvre • Choix de l'entreprise • Démarrage des travaux
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Panneaux mis en place • Augmentation des mobilités actives • Fréquentation touristique en hausse

➡ SIGNATURES

Commune de Tulle	Conseil Départemental	Banque Territoires	des
Le maire Bernard COMBES			

Titre du projet	MISE EN ŒUVRE DU RESEAU DE CHALEUR URBAIN (RCU) SUR LA VILLE DE TULLE
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 5
Date de signature	
Description générale	<p>La chaleur représente aujourd'hui près de la moitié des consommations d'énergies et est majoritairement produite par des énergies fossiles et importées.</p> <p>A l'échelle de Tulle agglo, la chaleur représente une consommation énergétique de 423 GWh (sur 890 GWh de consommation totale) dont environ 27% sont issus de sources renouvelables.</p> <p>Les réseaux de chaleur permettent de remplacer de manière efficace et rapide des consommations d'énergies fossiles par des énergies renouvelables, et ainsi atteindre les objectifs de stabilisation des coûts, de souveraineté énergétique, de lutte contre la précarité énergétique, de réduction des émissions de carbone, de création d'emplois pérennes et de sécurisation de l'accès à l'énergie.</p> <p>La ville de Tulle a lancé au second semestre 2022 un marché subséquent permettant en 3 phases d'étude (fiche 6.56) de vérifier l'opportunité de développement d'un réseau de chaleur sur la ville, de définir les conditions de faisabilité technico-économique puis d'être assister pour la mise en œuvre du projet.</p> <p>Les études d'opportunité puis de faisabilité technico-économique ont démontré la pertinence technique, économique et environnementale d'un réseau de chaleur alimenté en bois énergie. Elles ont permis d'évaluer un volume d'énergie fossile substituable jusqu'à 25 GWh d'ENR. Si ce volume d'énergie était effectivement substitué via un RCU, il permettrait d'atteindre 32% de couverture des besoins du territoire en chaleur par une énergie renouvelable.</p> <p>Début 2023, Tulle agglo a questionné les leviers pour faciliter la transition énergétique du territoire et, à cette occasion, souhaité faciliter l'émergence de réseaux publics de chaleur ou de froid en prenant la compétence « Distribution de chaleur et de froid pour des réseaux publics conçus pour délivrer plus de 600 MWh/an y compris vente d'énergie ».</p> <p>À la suite de cette prise de compétence et au partage des conclusions des études, Tulle agglo devra définir les suites à donner à ces études notamment le mode d'exercice du service public de distribution de chaleur, le périmètre de desserte, le nombre de bâtiment raccordés etc...</p>

	<p>Ce débat pourrait avoir lieu fin 2024 début 2025 ; si le choix s'orientait vers de la concession de service public comme cela est majoritairement le cas dans le cadre de développement de réseaux de cette dimension, la procédure pourrait démarrer courant 2025 pour aboutir courant 2026 au démarrage des travaux.</p> <p>Dans ce cadre, le marché subséquent « Accompagnement à la mise en œuvre du scénario retenu » pourrait être activé par Tulle agglo.</p> <p>Enfin, la SEM ENRèze (fiche 6.1.1 acte 2) pourrait questionner son positionnement sur ce marché.</p> <p>Le diagnostic climat air énergie a permis de mesurer les leviers pour atteindre la neutralité carbone en 2050 ; celle-ci implique une réduction des consommations énergétiques de moitié et une multiplication par 2.5 de la production d'énergie renouvelable du territoire.</p> <p>Ce projet est en phase avec ces objectifs et doit permettre de décarboner une partie de la production de chaleur (3 500 à 4 500 tonnes de CO2 évitées) mais aussi permettre une plus grande souveraineté énergétique.</p>
Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre la stratégie de transition énergétique de Tulle agglo • Développer la filière chaleur renouvelable locale • Limiter la vulnérabilité au marché de l'énergie • Faciliter l'amélioration des étiquettes DPE des logements sociaux • Faciliter l'atteinte des objectifs du décret tertiaire • Améliorer la qualité de l'air
Maitre d'ouvrage	Tulle Agglo
Partenaires locaux	<p>ADEME</p> <p>Propriétaires des bâtiments tertiaires publics susceptibles d'être raccordés au RCU notamment services de l'Etat, du Département et de la Région ou encore les bailleurs sociaux et les syndicats.</p> <p>Sous réserve choix mode de gestion et le cas échéant de la procédure de concession : SEM ENRèze</p> <p>...</p>
Coût total	<p>Accompagnement 27 000 €</p> <p>CAPEX de 9 000 000 à 13 000 000 € (selon le scénario choisi)</p>
Financements prévisionnels	<p>ADEME 40%</p> <p>Feder 10 %</p> <p>Fonds propres 10%</p> <p>Emprunt 40%</p>
Date de lancement	<p>Définition des modalités de mise en œuvre 2023</p> <p>Démarrage des travaux 2026</p>
Date de livraison	2027-2028
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Choix d'un scénario parmi ceux proposés dans l'étude de faisabilité et du mode d'exercice du service public de la chaleur • Le cas échéant lancement de la consultation • Permis d'aménager/PC accordé • Mise en service du réseau • Nombre de bâtiments raccordés

Indicateurs résultat	de <ul style="list-style-type: none"> • Réseau de chaleur opérationnel • Energie sortie chaudière (soit énergie substituée) • Gaz à effet de serre économisés • Baisse de l'empreinte carbone liée au chauffage • Coût de l'énergie

➔ **SIGNATURES**

Commune Tulle	de	Tulle Agglo	ADEME	
Le maire Bernard COMBES		Le Président Michel BREUILH		

Titre du projet	REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE TULLE
Type de projet	Etude
Axe de rattachement	Axe 4
Date de signature	
Description générale	<p>Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document d'urbanisme qui, à l'échelle du groupement de communes ou de la commune, traduit un projet global d'aménagement et d'urbanisme et fixe en conséquence les règles d'aménagement et d'utilisation des sols. Il permet de mettre en place un urbanisme de projet.</p> <p>La révision complète du SCoT (fiche D.2.2) nécessite une révision du PLU afin que celui-ci soit conforme avec la nouvelle stratégie adoptée sur le territoire de l'agglomération.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en conformité avec les documents supérieurs (lois nationales, SRADETT et SCoT en vigueur, ...) • Mise en conformité avec les documents réglementaires en vigueur (SPR, RLP...) • Définition d'un nouveau projet de territoire
Maitre d'ouvrage	Commune de Tulle
Partenaires locaux	Bureau d'étude, services de l'Etat, Tulle Agglo, Conseil Régional, Conseil Départemental
Coût total	40 000 € (estimation)
Financements prévisionnels	Etat : € Ville de Tulle : €
Date de lancement	2024
Date de livraison	2027
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Choix d'un prestataire pour accompagner la ville • Lancement de la mission • Rapport de présentation, PADD, OAP, règlement et annexes mis à jour • Enquête publique • PLU approuvé par le conseil municipal
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en application de la stratégie définie • Définition d'un projet de territoire pour la ville de Tulle sur les 10 ans à venir

➔ SIGNATURES

Commune Tulle	de	Etat
Le maire Bernard COMBES		

Titre du projet	MISE EN ŒUVRE D'UN DISPOSITIF D'AIDES ECONOMIQUES « ECO PULSE » AGGLO DE TULLE
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 2
Date de signature	
Description générale	<p>Les études préalables, menées sur le territoire par différents bureaux d'étude dans le cadre de l'action « Cœur de Ville », ont permis de réaliser un diagnostic approfondi de l'appareil commercial et artisanal et de dégager des enjeux stratégiques spécifiques au territoire de Tulle agglo.</p> <p>La stratégie poursuivie dans cette opération est de conforter la filière artisanale et commerciale comme pilier de l'économie résidentielle du territoire en capitalisant sur les créations et les reprises.</p> <p>Ce dispositif ECO PULSE permet le versement d'aides directes aux entreprises pour la création et le développement des activités commerciales et artisanales. Les investissements éligibles sont l'aménagement de locaux d'activité, l'acquisition de matériel productif et les investissements en développement numérique (dispositif numérique). Les demandes des entreprises sont soumises au respect d'un règlement d'intervention.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concernant la Ville de Tulle, ce programme ne s'applique qu'aux investissements réalisés par des entreprises situées dans le périmètre « Action Cœur de Ville ». Un secteur bonifié a également été défini, en référence à la réduction de la zone de chalandise préconisée dans les études préalables au programme ACV.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • L'accompagnement de la dynamique d'investissement, • Le maintien et renforcement du maillage commercial et artisanal, • L'accompagnement des dynamiques d'investissement et des besoins individuels des entreprises.
Maitre d'ouvrage	Agglo de Tulle
Partenaires locaux	
Coût total	Budget annuel de l'Agglo de Tulle, 150 000 € par an
Financements prévisionnels	Budget de l'Agglo de Tulle, 150 000 € par an
Date de lancement	2021
Date de livraison	Renouvelé annuellement

Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien, renforcement et développement des dynamiques commerciales et artisanales sur l'Agglo de Tulle
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de dossiers aidés • Montant des aides versées

⇒ SIGNATURES

Maître d'ouvrage Tulle Agglo			
Le Président Michel Breuilh			

Titre du projet	AMENAGEMENT URBAIN PLACE TIVOLI ET AVENUE ALSACE LORRAINE TULLE
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 4
Date de signature	
Description générale	<p>La construction du campus universitaire sur une ancienne friche industrielle (rue du 9 Juin 1944) entièrement restructurée a incité la ville de Tulle a réalisé l'aménagement des espaces urbains de ce site (fiche action AM 6.3).</p> <p>Dans le cadre de la réhabilitation des immeubles 38 et 40 Avenue Alsace Lorraine par Corrèze Habitat, le bailleur social et la Ville de Tulle profitent de ces travaux pour réaménager l'accès au parvis (fiche action AM 6.51).</p> <p>Situées dans le même quartier – le quartier de Souilhac-, ces deux opérations orientent la ville vers la poursuite et la continuité des aménagements des espaces urbains consistant au prolongement de la piste cyclable depuis la rue du 9 Juin 1944 au rond-point de La Poste et aux réaménagements de la place Tivoli et du parking du CCS (végétalisation, désimperméabilisation des sols, liaisons piétonnes, mise en valeur des espaces publics, installation de mobilier urbain dont changement de l'éclairage public ...).</p> <p>La mission de maîtrise d'œuvre est confiée à la maîtrise d'œuvre urbaine sélectionnée par la ville de Tulle dans le cadre d'un accord-cadre d'une durée de 6 ans (fiche action AM 6.25).</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Prolonger la piste cyclable et assurer les liaisons douces • Lutter contre les îlots de chaleur • Favoriser le vivre ensemble • Sobriété énergétique • Mise en valeur des espaces publics en entrée de centre-ville
Maitre d'ouvrage	Ville de Tulle
Partenaires locaux	Corrèze Habitat Villes et Paysages/Ingerop
Coût total	Estimation prévisionnelle : 360 000 € TTC
Financements prévisionnels	Agence de l'eau Conseil Départemental Etat
Date de lancement	2023
Date de livraison	2026

Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes d'avant-projet (AVP) • Etudes de projet (PRO) • Autorisation de travaux déposée et délivrée • Lancement de la consultation des entreprises • Choix des entreprises • Lancement des travaux • Livraison
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de l'usage du vélo • Augmentation de la fréquentation des espaces publics • Economie d'énergie

➔ **SIGNATURES**

Commune de Tulle	Etat	Conseil Départemental	Agence de l'eau
Le maire Bernard COMBES			

Titre du projet	Expérimentation du dispositif de Vente d'Immeuble à Rénover (VIR)
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
Date de signature	
Description générale	<p>Le Programme Local de l'Habitat (PLH) a réalisé en 2019 une « photographie » du territoire reposant sur la détermination de secteurs avec des problématiques communes ou spécifiques.</p> <p>Or, il ressort des études qu'il convient de pouvoir redonner la chance au centre ancien d'accueillir des propriétaires occupants afin de contribuer à apporter une mixité d'occupation à ce dernier. Ceci est un enjeu transversal, partagé entre la ville et l'agglomération et considéré comme prioritaire.</p> <p>Afin d'envisager la sortie de deux maisons de ville en direction de propriétaires occupants, la Ville de Tulle, appuyée par Tulle agglomération, souhaite lancer un appel à projet auprès d'opérateurs pour assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération et ainsi expérimenter la VIR.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement d'un appel à Manifestation en vue de l'expérimentation de la VIR sur deux immeubles du centre ancien de Tulle • Mixité sociale • Rénovation du parc ancien
Maitre d'ouvrage	Ville de Tulle
Partenaires locaux	Anah, Tulle Agglomération, opérateurs ...
Coût total	- €
Financements prévisionnels	- €
Date de lancement	01/06/2023
Date de livraison	30/11/2023
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Engagement d'un AMI relatif à l'expérimentation VIR sur deux maisons du centre ancien • Analyse des candidatures • Engagement de l'expérimentation
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement de l'AMI • Réalisation au moins d'une opération en VIR

➔ SIGNATURES

Maître d'ouvrage	Commune de Tulle	Tulle Agglo	
	Le maire Bernard COMBES	Le président Michel BREULH	

Titre du projet	REHABILITATION DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 5
Date de signature	
Description générale	<p>Grâce à son Conservatoire à Rayonnement Départemental la Ville de Tulle offre à la population du territoire l'accès à un enseignement de la musique et de la danse de qualité. Ce sont environ 700 élèves, encadrés par une quarantaine d'enseignants, qui fréquentent chaque année l'établissement, il accueille aussi en visite plusieurs centaines de scolaires, associations, acteurs culturels et publics divers, occasionnant entre 2000 et 3000 entrées chaque semaine.</p> <p>Ce dernier est situé dans un bâtiment construit dans les années 1980 qui n'a pas depuis sa construction fait l'objet de travaux d'améliorations de ses performances ou de son organisation interne.</p> <p>La volonté de la collectivité est d'engager un vaste chantier de réhabilitation de ce bâtiment qui a pour enjeux de répondre à l'évolution des normes (performance énergétique, sécurité ERP) mais aussi d'accompagner les évolutions des pratiques et des modes d'enseignements. Enfin, ces travaux s'inscrivent dans une volonté d'ouverture du lieu à d'autres publics et à la vie de ce quartier en forte mutation.</p> <p>Cet espace devra être en capacité d'être un lieu de circulation des publics autant locaux qu'issus d'un large rayon autour de la ville, être un lieu de rencontre, d'échange, d'études et de découverte des activités culturelles. Il devra être en capacité d'accueillir des groupes de scolaires, des étudiants et associations, en plus de l'enseignement artistique spécialisé. Cet aménagement devra prendre en compte les contraintes logistiques et matérielles spécifiques liées aux pratiques.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de l'offre culturelle • Améliorer la circulation des utilisateurs dans les locaux • Améliorer la performance thermique du bâtiment
Maitre d'ouvrage	Commune de Tulle
Partenaires locaux	DEPARTEMENT REGION
Coût total	2 400 000 € TTC

Financements prévisionnels	Non définis
Date de lancement	2023
Date de livraison	2027
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Etude de faisabilité • Démarrage de la phase de maîtrise d'œuvre • Autorisation travaux déposée et délivrée • Consultation des entreprises • Réalisation des travaux • Livraison
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution du nombre d'usagers du Conservatoire • Rendement thermique du bâtiment • Evolution des offres du conservatoire aux usagers

➔ **SIGNATURES**

Commune de Tulle	Conseil Régional	Conseil Départemental	
Le maire Bernard COMBES			

Fiche 6.68 – Favoriser les mobilités douces (vélos et deux-roues)

Titre du projet	Développer la pratique du vélo via des infrastructures sécurisées et un accompagnement adapté
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 3 : développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées
Date de signature	__ / __ / __
Description générale	<ul style="list-style-type: none"> - Définition d'un schéma cyclable et d'une signalétique adaptée dans la ville de Tulle pour assurer aux cyclistes un cheminement sécurisé ; - Création d'un service de location de vélo à moyenne durée pour faire expérimenter l'usage du vélo à assistance électrique ; - Développement de consignes à vélos sécurisées pour le stationnement de cycles dans la ville ; - Communication sur le savoir-rouler à vélo, sensibilisation à la pratique du vélo via des ateliers et événements dédiés.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Aménager l'espace public pour mettre en conformité et sécuriser les déplacements à vélo en milieu urbain, et répondre à une demande locale d'itinéraires sécurisés ; • Proposer au public une offre de vélos électriques en location : achat d'une flotte de départ de 50 vélos, location d'un local à Tulle pour le stockage des vélos, création d'un poste de technicien vélo ; • Permettre aux utilisateurs de cycles et de trottinettes électriques de stationner leur véhicule de manière sécurisée, afin de favoriser le report vers d'autres modes de transport ; • Favoriser la cohabitation entre voitures et vélos avec une communication spécifique (élaboration d'un « code de la rue », diffusion d'un guide du cycliste urbain...); • Faire participer la population à des événements fédérateurs autour des mobilités actives (promouvant le vélo, la marche à pied...), en impliquant notamment l'association locale de promotion du vélo A Bicyclette.
Maitre d'ouvrage	Tulle agglo
Partenaires locaux	Ville de Tulle, DDT19, association A Bicyclette
Coût total	<p>Ville de Tulle : TOTAL = 55 785 €</p> <p>- signalétique et création d'itinéraires cyclables dans la ville de Tulle Section prioritaire quai Baluze / gare = 21 455 € HT (centre-ville) Section Auzelou / quai Baluze = 34 330 € HT (continuité entrée nord) <i>NB : cet aménagement comprend aussi la création d'une piste cyclable en site propre, relevant de la compétence voirie de l'agglo. Montant estimé : 80 000 € HT</i></p> <p>Ville de Laquenne : Section gare / Laquenne = 7 275 € (continuité entrée sud)</p>

	<p>Tulle agglo : TOTAL = 434 700 €</p> <ul style="list-style-type: none"> - stationnement sécurisé : placement de 7 consignes de 6 places dans la ville de Tulle pour 175 000 € HT - service de location de vélo : 102 500 € HT d'investissement (acquisition de VAE et accessoires) 77 200 € HT de fonctionnement annuel (entretien, réparation, technicien vélo, logiciel de réservation, local technique) - communication et évènementiel : à définir
Financements prévisionnels	<ul style="list-style-type: none"> - DETR (travaux de voirie) : 30 800 € - DSIL (développement des modes doux) : 52 000 € - Fonds Mobilités Actives (infrastructures cyclables) : 40 000 € - Programme Alvéole + de l'ADEME (stationnement vélo) : 60 000 € - Versement Mobilité (service de location) : 137 000 € max. - FEDER : 50% pour projets de développement de l'intermodalité - Mobi-prêt (Banque des Territoires) : 50% du montant d'investissement d'un projet de mobilité décarbonée
Date de lancement	Début 2024
Date de livraison	Fin 2026
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Matérialisation de continuités cyclables dans la ville de Tulle • Acquisition d'un local pour le stockage de vélos en location • Mise en place de consignes vélo sécurisées à minima en gare d'ici 2024 • Définition d'une programmation d'évènements, édition d'un guide des bonnes pratiques
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de vélos en circulation dans la ville de Tulle • Nombre de vélos dans les espaces de stationnement • Nombre de vélos électriques loués • Nombre de participants aux évènements de sensibilisation

➔ **SIGNATURES**

Tulle Agglo	Etat	Banque des Territoires	Ademe	Feder
Le président Michel Breuilh	Le préfet			

Titre du projet	Charte de végétalisation
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 4
Date de signature	
Description générale	<p>L'élaboration et la mise en place d'une charte de végétalisation vise à donner à la ville de Tulle une vision pour l'avenir en termes de végétalisation. Suivant un schéma directeur cette charte permettra lors de nouveaux aménagements de prendre en compte un protocole stratégique et réfléchi concernant l'implantation des végétaux. Le but étant de prendre systématiquement en compte la place du végétal dans les futurs aménagements. Cela va permettre à la ville de Tulle de travailler avec régularité et avec une manière de procéder en obtenant finalement à plus long terme une homogénéité dans les aménagements et dans l'image de la ville. Ces aménagements seront ainsi systématiquement en faveur de l'adaptation aux défis de demain. Au-delà de la végétalisation et l'attention portée à la diversité biologique, une réflexion globale sera menée afin d'explorer la possibilité de mettre à profit l'habileté innée des arbres à absorber les eaux de ruissellement. Ce document sera décliné en cahier des clauses techniques particulières à destination des entreprises dans le cadre de marché public.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier le type de services écosystémique souhaité au lieu d'implantation • Densifier : végétations basses ; • Densifier la Canopée ; • Améliorer le cadre de vie ; • Renforcer l'attractivité de la ville ; • Optimiser la gestion des eaux pluviales ; • Rétablir la vie du sol ; • Rétablir un cycle de fertilisant ; • Assurer la protection du pied d'arbre • Augmenter la taille de la fosse • Mettre en place un système d'irrigation écologique et autonome ; • Implanter, le bon arbre au bon endroit
Maitre d'ouvrage	Ville de Tulle
Partenaires locaux	Maîtres d'œuvre, architectes, entreprises, citoyens, Tulle Agglo ...
Coût total	-
Financements prévisionnels	-

Date de lancement	Octobre 2023
Date de livraison	Octobre 2023
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des besoins pour la charte de végétalisation • Rédaction de la charte • Appropriation du document • Diffusion de la charte (communication)
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Quotient pour la relation entre surfaces imperméables et végétalisés (perméables) par aménagements • Nombre d'aménagements incluant la prise en compte de la charte de végétalisation

➔ **SIGNATURES**

Commune de Tulle	
Le maire Bernard COMBES	

Titre du projet	Vers un Pacte Territorialisé de l'Habitat
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
Date de signature	
Description générale	<p>Les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat de droit commun et de Renouveau Urbain s'achèveront au 1^{er} janvier 2025. La nécessité de prolonger une telle opération se posera en amont, il conviendra d'y réfléchir notamment aux vues du contexte réglementaire de la loi « Climat et Résilience » qui impactera le marché de l'immobilier local tant pour les propriétaires Occupants que Bailleurs, sachant que le secteur ACV est marqué par un nombre important de biens locatifs, anciens et souvent avec des DPE vierges, et caractérisé par la vacance (structurelle notamment par l'absence de projets) et la non-décence/insalubrité. L'amélioration du bâti existant, les nouvelles formes d'habitat, sont des corollaires de la trajectoire « Zéro Artificialisation Nette » et de la reconquête des centres-anciens.</p> <p>La Concertation Nationale en cours envisage la fin progressive des OPAH et la constitution d'une convention Unique avec les territoires et les partenaires intégrant tous les pans de l'habitat : c'est cet outil dont il faut que nous nous emparions en anticipation afin d'avoir une année transitoire en 2024 la plus pro-active possible.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Signature d'une convention Unique effective au 01/01/2025
Maitre d'ouvrage	Tulle agglo
Partenaires locaux	Anah, Région, CD19, ...
Coût total	- €
Financements prévisionnels	- €
Date de lancement	31/12/2023
Date de livraison	01/01/2025
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Convention Unique valant pacte territorialisé de l'Habitat signée • Convention Unique valant pacte territorialisé de l'Habitat active • Evolution de la structuration de la Maison de l'Habitat et du déploiement du service public de la Rénovation de l'Habitat
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Convention Unique valant pacte territorialisé de l'Habitat signée • Convention Unique valant pacte territorialisé de l'Habitat active

⇒ SIGNATURES

Commune de Tulle	Maître d'ouvrage		
Le maire Bernard COMBES			

Titre du projet	MISE EN PLACE DU PERMIS DE LOUER
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 1
Date de signature	
Description générale	<p>Les chiffres du parc privé potentiellement indigne font apparaître que la commune de Tulle pourrait compter 419 logements indignes occupés. Cependant une proportion moindre de logements sont signalés pour une suspicion d'indignité. Il existe un enjeu d'identification des logements indignes afin de prévenir la mise en location. La mise en œuvre doit être adaptée, par la définition préalable des périmètres concernés soit par la déclaration de mise en location permettant une meilleure connaissance du parc de locaux à usage d'habitation principale vides ou meublés, soit par l'autorisation préalable de mise en location permettant d'accorder une acceptation valant autorisation ou un refus motivé de mise en location. Le périmètre proposé pour le régime de déclaration est le périmètre de l'Opération de Revitalisation de Territoire. Le périmètre proposé pour le régime d'autorisation est le linéaire Barrière et rues à l'arrière de la maison de l'habitat et des mobilités. Les propriétaires bailleurs louant un bien destiné à une résidence principale sont ciblés par ce dispositif. Le dispositif ne s'applique pas aux locations saisonnières, aux locations commerciales, aux logements sociaux (Bailleurs Sociaux), aux logements conventionnés dans le cadre d'un dispositif OPAH. Les modalités d'applications seront à définir en quantifiant les effectifs nécessaires en ETP selon la charge de travail (nombre de mise en location sur les deux périmètres en moyenne /an), en mesurant le coût du déploiement du service selon l'option (Internalisation complète du traitement des déclarations et autorisations, internalisation de l'instruction et externalisation des visites dans le cadre de l'autorisation, externalisation totale, permis payant ou gratuit pour les bailleurs). À la suite de la délibération du CC instaurant le permis de louer après délégation le service sera actif et démarrera l'instruction des autorisations/déclarations, les contrôles en lien avec les partenaires.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Revitalisation urbaine et de l'habitat - Développement de la connaissance actuelle du parc - Apport d'un outil complémentaire au PDLHI, à l'OPAH et OPAH-RU, aux aides de l'ANAH, aux arrêtés de mise en sécurité et d'insalubrité etc.. , dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne.

Maitre d'ouvrage	Tulle Agglo, porteur de l'action ville de Tulle
Partenaires locaux	Tulle agglo, ARS, DDT, ADIL, CCAS, Ville de Tulle, opérateur suivi- animation de l'OPAH-RU
Coût total	Moyens humains et financiers : Ingénierie interne ville de Tulle. Externalisation des visites entre 400 et 600 euros HT/ visite
Financements prévisionnels	
Date de lancement	T4 2023
Date de livraison	T4 2025
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Précise et motive le ou les périmètre(s) d'application du dispositif concernés par le régime de déclaration ou d'autorisation. • Quantifier les effectifs nécessaires : quantifier le nombre de mise en location sur les deux périmètres en moyenne /an. • Mesurer le coût du déploiement du services selon l'option sélectionnée (Internalisation complète du traitement des déclarations et autorisations, internalisation de l'instruction et externalisation des visites dans le cadre de l'autorisation, externalisation totale, permis payant ou gratuit pour les bailleurs ...). • Fixer les modalités de communication (période, cible (agences immobilières, bailleurs notaires...)) • Préciser les modalités de mise en œuvre, et modalités de portage (délégation à la ville ou portage agglo) • Délibération du CC instaurant le permis de louer • Calage avec les services de l'Etat qui instaure le volet « sanctions », et les partenaires (ex : CAF, fournisseurs d'énergie) sur le volet contrôle • Le service devient actif et démarre l'instruction des autorisations/déclarations, effectue les contrôles en lien avec les partenaires.
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de scénario envisagé et proposé • Délibération du conseil communautaire • Délégation (ville de Tulle ou opérateur) • Nombre d'instructions années N et N+1 • Nombre de déclarations de mise en location années n et N+1 • Nombre de demandes d'autorisation préalable de mise en location années N et N+1 • Nombre de refus motivés

➔ SIGNATURES

Commune de Tulle	
Le maire Bernard COMBES	

Titre du projet	MISE EN ŒUVRE D'UNE OPERATION « BOUTIQUES A L'ESSAI » SUR LA VILLE DE TULLE
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 2
Date de signature	
Description générale	<p>Cette opération doit permettre à un porteur de projet de tester son idée de commerce (de 6 à 12 mois) grâce à une convention d'occupation précaire dans un local inoccupé du Cœur de Ville en étant accompagné (avant, pendant et après) par des acteurs, partenaires de l'opération.</p> <p>Public visé : Créateurs d'entreprises uniquement</p> <p>Actions mises en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recherche des locaux potentiels et négociation avec les propriétaires, - Lancement de l'appel à candidatures par le biais de différents supports : du réseau de la Fédération « Ma Boutique à l'Essai », outils de communication de la Ville, réseau de partenaires (chambres consulaires), - Accompagnement du/des porteurs de projets, - Sélection du dossier retenu par le comité d'agrément (composé de professionnels du développement économique local et d'élus), <p>Equipe projet et missions : Signature de deux conventions de partenariat entre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Initiative Corrèze et la Ville de Tulle, - La Fédération Nationale « Ma Boutique à l'Essai » et la Ville de Tulle. : <p>La pépinière hôtel d'entreprises INITIO achèterait un local commercial en Cœur de Ville, pour le louer à un porteur de projet dans le cadre de cette opération.</p>
Objectifs	<p>Pour la Ville de Tulle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Redynamiser le Cœur de Ville, • Dynamiser l'économie locale, • Occuper des locaux disponibles, • Faciliter les créations d'activités (moins de 3 ans d'existence pour le porteur de projet candidat).

	<p>Pour le créateur d'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiaire d'un accompagnement renforcé pré/post création, • Se confronter à la réalité du marché. • Tester son concept et ses compétences commerciales en minimisant les investissements de départ et les charges fixes,
Maitre d'ouvrage	Ville de Tulle
Partenaires locaux	Ville de Tulle Initiative Corrèze Fédération Nationale des Boutiques à l'Essai Pépinière Hôtel d'entreprises INITIO (achat et location d'un local commercial) Chambres Consulaires de la Corrèze Partenaires locaux (banques, assureurs et experts comptables)
Coût total	Adhésions Fédération Boutiques à l'Essai : Année 1 : 4 000 € Année 2 : 1 500 € Année 3 : 1 500 € Accompagnement des porteurs de projets par Initiative Corrèze (4 K€ par projet) : Année 1 : 8 000 € (2 projets) Année 2 : 12 000 € (3 projets) Année 3 : 12 000 € (3 projets) Total budget sur les 3 années : 39 000 €
Financements prévisionnels	Ville de Tulle : 39 000 €
Date de lancement	
Date de livraison	
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Diminuer la vacance commerciale dans des lieux stratégiques, en l'occurrence le Cœur de Ville de Tulle, • Souhait de faciliter la dynamisation du Cœur de Ville, • Amélioration de l'image du Cœur de Ville.
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de boutiques installées et pérennes, • Quantifier l'augmentation de la fréquentation en Cœur de Ville.

➔ **SIGNATURES**

Commune Tulle	de	Maître d'ouvrage		
--------------------------------	-----------	-------------------------	--	--

Le maire Bernard COMBES			

Titre du projet	Expérimentation du dispositif BUNTI
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
Date de signature	
Description générale	<p>Le Programme Local de l'Habitat (PLH) a réalisé en 2019 une « photographie » du territoire reposant sur la détermination de secteurs avec des problématiques communes ou spécifiques.</p> <p>Or, il ressort des études qu'il convient de pouvoir redonner la chance au centre ancien d'accueillir des propriétaires occupants afin de contribuer à apporter une mixité d'occupation à ce dernier. Ceci est un enjeu transversal, partagé entre la ville et l'agglomération et considéré comme prioritaire.</p> <p>Afin d'envisager une nouvelle approche d'attractivité du bâti ancien en périmètre ORT, le déploiement de l'expérimentation BUNTI vise à la massification de la <u>rénovation</u> et de la <u>reconfiguration</u> du parc d'habitat ancien grâce à la mise au point de modalités d'intervention basées sur une nouvelle ingénierie de projets en format « travaux de recherche & développement ». Il est tourné vers les propriétaires occupants, en accession ou les propriétaires bailleurs.</p> <p>Cette démarche pourra être élargie à l'issue de l'étude de préfiguration et intégrer le BIMBY (création de terrains à bâtir à partir de parcelles déjà construites) qui permettrait d'inciter les opérations de densification douce.</p> <p>Une fois l'étude de préfiguration du marché immobilier et son aptitude à accueillir le BUNTI/BIMBY, un objectif de ménages à accompagner sur leur projet sera fixé et permettra de mesurer le déploiement du dispositif à titre expérimental sur Tulle.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes préliminaires • Activation du dispositif expérimental BUNTI/BIMBY • Renovation et reconfiguration du parc d'habitat ancien • Mixité d'occupation
Maitre d'ouvrage	Tulle agglomération
Partenaires locaux	Ville de Tulle, Anah, CAUE, UDAP Maison de l'Habitat....
Coût total	40 000 € Etude 200 000 € sur 2 ans d'expérimentation
Financements prévisionnels	- €

Date de lancement	01/12/2023
Date de livraison	01/06/2024
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de l'étude préalable et estimation du dispositif (nombre de ménages ou porteurs de projets à accompagner) • Engagement de l'expérimentation BUNTI/BIMBY
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de l'étude préalable • Nombre de ménages accompagnés à la mise en œuvre de l'expérimentation BUNTI/BIMBY • Nombre de projet réalisé dans le périmètre de déploiement du dispositif

➔ **SIGNATURES**

Maître d'ouvrage Tulle Agglo	Commune de Tulle		
Le président Michel BREUILH	Le maire Bernard COMBES		

Titre du projet	NOUVEAU REGLEMENT SUBVENTION FAÇADES
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 1
Date de signature	
Description générale	<p>La Ville de Tulle a mis en place l'attribution d'une subvention pour les ravalements de façades depuis 1992. Ce dispositif a été adapté au fil du temps.</p> <p>En 2023, la Ville de Tulle et l'unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine ont relevé que de nombreux éléments architecturaux typiques avaient tendance à disparaître, fautes de travaux réalisés dans les règles de l'Art.</p> <p>Par ailleurs, la ville de Tulle a fait le constat que l'enveloppe budgétaire n'était pas consommée en totalité. Elle a donc souhaité modifier le règlement d'attribution de la subvention dans le périmètre déterminé en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduisant le pourcentage des aides pour les mises en peinture des façades, travaux considérés comme de l'entretien - Maintenant les conditions d'aides pour les réfections d'enduit - Incluant des aides pour les travaux de rénovation et/ou conservation d'éléments architecturaux spécifiques (balcons, corniches, ...). - En rendant les travaux d'embellissement des rez de chaussée commerciaux éligibles
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du cadre de vie en incitant les ravalements de façades • Travaux réalisés en conformité avec les règlements (PLU, AVAP) • Procédure plus claire pour les usagers • Conservation et valorisation du patrimoine grâce à la prise en charge des éléments architecturaux • Accompagnement des commerçants en incluant les surfaces commerciales dans le calcul d'attribution • Mise en place de commissions de suivi
Maitre d'ouvrage	Commune de Tulle
Partenaires locaux	Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine Tulle Agglo
Coût total	150 000 € budget annuel
Financements prévisionnels	Ville de Tulle : 150 000 €/an

Date de lancement	Janvier 2023
Date de livraison	Juin 2023 - Dispositif reconductible chaque année
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de dossier déposés et finalisés à N+1 soit juin 2024 • Montant de l'enveloppe budgétaire dépensé à N+1 soit juin 2024
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de dossier déposés et finalisés en fin de mandat • Montant de l'enveloppe budgétaire dépensé en fin de mandat

➔ SIGNATURES

Commune de Tulle	UDAP de la Corrèze	Tulle Agglo
Le maire Bernard COMBES	Architecte des Bâtiments de France Elisabeth PEROT	Le Président Michel BREUIL

Titre du projet	MISE EN PLACE DU PERMIS DE DIVISER
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 1
Date de signature	
Description générale	<p>Le permis de diviser est un outil de lutte contre l'habitat indigne et insalubre. La Ville de Tulle, en instaurant le permis de diviser, en parallèle de la mise en place du Permis de louer (fiche action 6.71) pourrait agir efficacement. En effet, le territoire fait face à une multiplication de divisions d'immeuble et de maisons en plusieurs appartements dont la qualité peut s'avérer médiocre : surfaces de logement faibles, peu d'isolation phonique, aménagement de sous-sol, manque de places de stationnement.</p> <p>Outre l'aspect qualitatif des logements produits, la prolifération de division de logement entraine un déséquilibre du marché immobilier. La ville de Tulle a constaté une pénurie de grands logements type T4 / T5. Les familles sont donc confrontées à une problématique de logements et ne réinvestissent pas le cœur de Ville. En revanche, les logements de petite surface type studio, T1 et T2 sont largement présents sur le marché du locatif.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre l'habitat indigne et insalubre • Lutte contre les marchands de sommeil • Améliorer le patrimoine et l'attractivité du territoire • Meilleur équilibre du marché immobilier
Maitre d'ouvrage	Commune de Tulle
Partenaires locaux	Tulle Agglo
Coût total	
Financements prévisionnels	
Date de lancement	2023 - 2024
Date de livraison	Reconduit indéfiniment
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Validation d'un périmètre • Délibération du Conseil Communautaire pour délégation à la commune • Délibération du Conseil Municipal • Mise en œuvre du permis de diviser
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de dossiers instruits

➤ SIGNATURES

Commune Tulle	de Tulle Agglo
Le maire Bernard COMBES	Le Président Michel BREUIL

Titre du projet	Ilots de fraîcheur dans les cours d'écoles
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 4
Date de signature	
Description générale	<p>Les enfants sont une partie de la population très sensible aux épisodes de fortes chaleurs.</p> <p>Ce constat fait des écoles des établissements sensibles qui doivent avoir accès à un îlot de fraîcheur. Dans le contexte de réchauffement global, c'est un enjeu primordial dans l'adaptation des villes aux fortes chaleurs.</p> <p>Il y a une forte corrélation entre l'occupation du sol et les écarts de température en ville. Les surfaces imperméables jouent un rôle prépondérant dans l'intensité des îlots de chaleur urbain, alors qu'à l'inverse, les espaces constitués de grands arbres et d'espaces très végétalisés ainsi que les espaces à caractère perméable et dont la surface favorise l'infiltration de l'eau de pluie empêchent l'élévation de la température en surface et offrent une zone plus fraîche que le reste du tissu urbain (près de 5°C).</p> <p>Ainsi il sera mis en œuvre une désimperméabilisation des cours d'école permettant une végétalisation (arbre, arbuste et vivaces). L'augmentation de la couverture végétale au sol et éventuellement de façades préalablement identifiées va permettre de rafraîchir efficacement les cours. Cet effet de rafraîchissement est d'autant plus efficace si la surface végétalisée est importante et si la proportion d'arbres est élevée. Leur présence jouant un rôle de régulateur du climat urbain par l'ombrage qu'ils apportent ainsi que par l'évapotranspiration. Ces arbres dont l'implantation fera l'objet d'une réflexion préalable limiteront l'élévation de la température dans les salles de classe. Sur certaines zones il sera utilisé des matériaux plus clairs et éventuellement perméables en remplacement d'autres matériaux tels que le bitume à l'origine d'une augmentation des températures.</p> <p>A ces aménagements seront ajoutés des offres d'activités sportive pouvant être réaliser au sein des cours d'écoles.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier le type de services écosystémique souhaité au lieu d'implantation ; - Améliorer le cadre travail des écoliers ; - Limiter l'élévation des températures dans les salles de classe ; - Désimperméabiliser les sols ; - Rétablir la vie du sol ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Rétablir un cycle de fertilisant ; - Planter, le bon arbre au bon endroit ; - Retour de l'eau de pluie dans son cycle naturel ; - favoriser la biodiversité ;
Maitre d'ouvrage	Ville de Tulle
Partenaires locaux	
Coût total	200000 Euros
Financements prévisionnels	Agence de l'eau
Date de lancement	Octobre 2023
Date de livraison	Octobre 2025
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> - Concertation : établissement ; - Plans des projets - Validation des projets
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Le quotient pour la relation entre surfaces imperméables et les surfaces végétalisés et/ou perméables par aménagements ; - Nombre d'établissements ciblés ;

➔ **SIGNATURES**

Commune de Tulle	Agence de l'eau
Le maire Bernard COMBES	

Titre du projet	PROGRAMME IMMOBILIER DE 24 LOGEMENTS LOCATIFS – 19 AVENUE DE LA BASTILLE
Type de projet	Réhabilitation en vue de la création d'habitat inclusif
Axe de rattachement	Axe 1
Date de signature	
Description générale	<p>L'opération a pour objet la restructuration de l'ancien évêché de Tulle afin d'y accueillir un projet d'habitat inclusif de 24 logements à destination du CHPE d'Eygurande et de l'UDAF de la Corrèze. Ce bâtiment présentait un taux de vacance très important depuis plusieurs années.</p> <p>Partie occupée par le CHPE -11 T1 bis + parties communes : ces logements sont destinés à des personnes atteintes de pathologies psychiatriques stabilisées, ne relevant plus de l'hospitalisation. Un hôte sera présent dans les lieux en journée et assurera un accompagnement social.</p> <p>Partie occupée par l'UDAF -13 T1 pour la partie occupée par l'UDAF + parties communes : il s'agit d'une « maison relais » destinée à l'accueil de personnes souffrant d'exclusion du fait de leur isolement social et familial. La Maison Relais sera conçue comme un lieu sécurisant et chaleureux. La volonté de Polygone est de proposer un projet de vie spécifique offrant une réponse complémentaire au logement ordinaire et à l'hébergement en institution.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre la vacance et le bâti dégradé • Proposer un nouveau modèle de logement sur le territoire (l'habitat inclusif) adapté aux besoins rencontrés sur la commune • Créer des logements de qualité, abordables, durables, sobres énergétiquement, décarbonés.
Maitre d'ouvrage	INTERREGIONALE POLYGONE SA d'HLM
Partenaires locaux	Direction Départementale des Territoires, Préfecture de la Région Nouvelle Aquitaine, Département de la Corrèze, Ville de Tulle, Tulle Agglo
Coût total	3 158 983 € TTC
Financements prévisionnels	Fonds Vert : 500 000 € (en attente confirmation) Emprunts CDC : 1 688 584 € Etat AA : 890 400 € Département 19 : 60 000 € Tulle Agglo : 20 000 €
Date de lancement	Juillet 2023
Date de livraison	Septembre 2025

Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Agréments de l'Etat obtenus en août 2022 • Choix d'un maître d'œuvre • Permis de construire obtenu en février 2023 • Acquisition foncière par l'Interrégionale Polygone SA • Consultation et choix des entreprises en juillet 2023
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Création de 24 logements locatifs sociaux • Recyclage foncier d'un bâtiment situé en centre-ville • Qualité des logements produits • Occupation des logements

➔ SIGNATURES

Commune de Tulle	Tulle Agglo	Banque des Territoires	
Le maire Bernard COMBES			

Titre du projet	Création d'un Espace Formation et de Vie Etudiante sur le campus de Tulle
Type de projet	ACTION
Axe de rattachement	Axe 5
Date de signature	
Description générale	<p>Ce projet consiste en la création de nouveaux espaces de formations sur le campus de Tulle, d'espaces à destination des étudiants pour développer la vie étudiante et d'espaces sportifs.</p> <p>Dans le cadre de sa compétence « enseignement supérieur », Tulle agglomération œuvre depuis 2016 à la création d'un véritable campus universitaire au sein du quartier de l'ancienne Manufacture d'armes de Tulle. Ce projet a connu une concrétisation avec l'ouverture en septembre 2019 du nouveau restaurant universitaire et inter-entreprises sur la zone, puis de l'accueil de 400 étudiants en septembre 2021 dans le bâtiment 419 et le démarrage du campus connecté Tulle Corrèze.</p> <p>La création d'un véritable campus permet d'offrir aux étudiants, apprenants, professeurs et autres personnels un véritable lieu de vie, d'échanges et d'apprentissage, de créer des nouvelles synergies entre les mondes de l'économie et de la formation, mais également de développer des espaces de vie étudiante mutualisés et d'offrir des services de qualité.</p> <p>La présence sur le site d'entreprises et de l'hôtel d'entreprises Initio, structure d'accueil pour les jeunes créateurs, représente un atout supplémentaire.</p> <p>Dans cette logique de valorisation des espaces existants et toujours dans un esprit « campus », Tulle agglomération a fait l'acquisition en juin 2022 auprès du Ministère de la Justice d'un terrain avec un bâtiment situés dans la même zone géographique que celle du campus (parcelle attenante au B419).</p> <p>L'ensemble immobilier est composé de deux maisons symétriques mitoyennes à usage de logements de fonction de superficies utiles respectives de 184 m² et de 185 m². Chaque logement se compose d'un rez-de-chaussée comprenant entrée, séjour, cuisine, entrée 2, bureau et WC ; un étage avec 3 chambres, un dégagement et une salle de bains ; de combles aménagés avec quatre chambres et dégagement. Un local annexe indépendant d'environ 40 m² complète l'ensemble à l'arrière.</p> <p>Des espaces à usage de bureaux / salle de formation sur les étages supérieurs pouvant répondre à des besoins d'accueil temporaires de partenaires ou intervenants dans le champ de la formation (ex : POLARIS, CH de Tulle, Université de Limoges, laboratoire de recherche de l'IUT, UIMM, Hôtel d'entreprises INITIO...)</p> <p>Dans le programme de travaux, sera incluse la création d'un espace de vie (type foyer) pour les utilisateurs du lieu qui seront principalement les étudiants en rez-de-chaussée. Ceci afin de valoriser un espace à destination des étudiants permettant le développement de la vie étudiante. Une antenne du SSU (Service de Santé Universitaire) est également prévu en RDC pour organiser les visites médicales des étudiants sur site.</p> <p>Des aménagements extérieurs viendront compléter le projet avec un espace de verdure mis en valeur et utilisé à des fins de pratiques sportives pour les utilisateurs et notamment les étudiants qui sont en attente d'espaces sportifs et de détente dans le quartier du campus. Un cheminement est envisagé en guise de liaison entre ce bâtiment et le campus B419 attenant.</p> <p>Le niveau de RdC et R+1 seront aménagés à cet effet, le niveau des combles restant en l'état pour l'instant.</p> <p><u>Etapes du projet / rétroplanning prévisionnel :</u> 1-Acquisition foncière : faite en juin 2022</p>

	<p>2- consultation des BDE/partenaires sur besoins et aménagements nécessaires : fait en mars 2023</p> <p>3- établissement des plans actualisés et rédaction du cahier des charges du projet : juin-juillet 2023 (interne à Tulle agglo)</p> <p>4-Consultation d'un architecte pour préconisations maçonneries intérieures (déplacement des cloisons) + élaboration et dépôt du permis de construire : septembre 2023 / 15 jours pour répondre</p> <p>4- Dépôt du permis de construire : fin octobre 2023 / 3 mois de délai maximum</p> <p>5- Consultation des entreprises (7 lots de travaux : gros œuvre/maçonnerie + plâtrerie + menuiseries/ serrurerie/agencement mobilier + plomberie/chauffage/VMC + électricité/SSI + peinture/revêtements sols + aménagements extérieurs) : début novembre 2023 (marchés à procédure formalisée avec publicité)</p> <p>6- Retour des offres des entreprises (délai 6 semaines) : fin décembre – début janvier 2024</p> <p>7- Marchés notifiés mars- avril 2024 (vote budget Agglo)</p> <p>8- Obtention Permis de construire : au plus tard fin janvier 2024</p> <p>9-Travaux : avril – août 2024 (4 à 5 mois de travaux)</p> <p>8-Livraison-mise en service : septembre 2024</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Conforter le campus universitaire et de son rayonnement • Rendre plus attractif l'offre de formation universitaire et professionnelle • Faciliter la vie étudiante • Rénover de manière durable les locaux notamment dans le choix des matériaux utilisés et les modalités d'isolation • Valoriser un foncier dans le quartier du campus universitaire qui était vacant
Maitre d'ouvrage	Tulle agglo
Partenaires locaux	BDE, organismes de formation, Ville de Tulle
Coût total	600 000 € de travaux et 130 700 € de frais d'acquisition
Financements prévisionnels	<ul style="list-style-type: none"> - DETR 2023 petits équipements sportifs : 35 % d'une dépense prévisionnelle de 80 000 € HT soit 28 000 € - CD 19 convention triennale 2023-2025 : 20% d'une dépense subventionnable de 600 000 € HT (travaux) soit 120 000 € - Etat : FNADT ou FSIL sur les travaux → inscription CPER actée sans autre précision - Région Nouvelle Aquitaine : possibilité de 30% sur dépenses éligibles (refaire le point avec la RNA à l'aide de la notice définitive du projet) - Université de Limoges : CVEC / mobilier et agencement intérieur du foyer étudiant en RDC
Date de lancement	Septembre-octobre 2023
Date de livraison	Septembre 2024 ou janvier 2025 au plus tard
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • La complétude de toutes les étapes de réalisation du projet
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Livraison du bâtiment • Fréquentation du lieu • Satisfaction des étudiants/publics • Nouveaux partenariats établis • Economie d'énergie sur le bâtiment / niveaux de consommation effectivement atteints (DPE)

➔ SIGNATURES

Maître d'ouvrage Tulle aggro	Etat	Région Nouvelle Aquitaine	Conseil Départemental
Le Président Michel BREUILH	Le préfet Etienne DESPLANQUES	Le Président	Le president Pascal COSTE

Titre du projet	ETUDE FLASH SUR LA COPROPRIETE 25 QUAI GABRIEL PERI
Type de projet	ACTION
Axe de rattachement	Axe 5
Date de signature	
Description générale	La copropriété dite "Centre 19000" située 25 quai Gabriel Péri à Tulle est fragilisée en raison d'un surendettement (plusieurs copropriétaires ne règlent plus leurs charges depuis plusieurs années) provoquant la non réalisation des travaux d'entretien nécessaires à son bon fonctionnement. L'étude devra donc porter sur des propositions pour la consolider, sur l'évaluation des travaux de mise en sécurité des bâtiments à réaliser et la recherche d'investisseurs.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Eviter la fermeture et l'usage de la copropriété • Eviter de créer une friche en cœur de ville • Trouver des solutions pour la consolider • Trouver des investisseurs
Maitre d'ouvrage	Ville de Tulle
Partenaires locaux	Citya, copropriétaires
Coût total	
Financements prévisionnels	Etat : 100%
Date de lancement	Demier trimestre 2023
Date de livraison	Premier trimestre 2024
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Choix d'un prestataire • Restitution d'un livrable
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Consolidation de la copropriété • Epurement des dettes • Investisseurs engagés • Réalisation des travaux

➤ SIGNATURES

Maître d'ouvrage Ville de Tulle	Etat		
Le Maire Bernard COMBES	Le préfet Etienne DESPLANQUES		